

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981
(51^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 7 Novembre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

1. — **Rappel au règlement** (p. 3692).

MM. Ehrmann, le président.

2. — **Loi de finances pour 1981 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3692).

Jeunesse, sports et loisirs.

III. — TOURISME

M. Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Fenech,
Porelli,
Michel Barnier.

MM. Solsson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ;
le rapporteur spécial, le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Forgues, Pierret.

Rappel au règlement : MM. le rapporteur spécial, le président.

TOURISME (suite)

MM. Masquère, Marie, Rivièrez, Marie, Garrouste, Nucci.

Les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse, sports et loisirs :
I. — Section commune » sont réservés jusqu'à l'examen des crédits de la jeunesse et des sports.

Etat B.

Titre III (p. 3705).

Amendement n° 165 de M. Forgues : MM. Forgues, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Adoption du titre III.

Titre IV (p. 3706).

Amendement n° 166 de M. Nucci : MM. Nucci, le rapporteur spécial, le ministre, Michel Barnier, Forgues. — Rejet.

Amendement n° 167 de M. Hautecœur : MM. Hautecœur, le rapporteur spécial, le ministre, Nucci. — Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 3768).

I. — SECTION COMMUNE

II. — JEUNESSE ET SPORTS

M. Marie, rapporteur spécial de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 3709).

PRESIDENCE DE M. ANDRE DELEHEDDE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Ehrmann, pour un rappel au règlement.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 132 du règlement, titre III « Contrôle parlementaire », qui semble de moins en moins justifié puisque, d'après certains calculs, chacun de nous n'a droit qu'à 7 minutes 18 secondes pour s'exprimer sur les différents budgets. Ainsi la discussion du budget concernant le tourisme, que nous allons examiner ce matin, n'étant prévue que pour une heure 45 minutes, je ne dispose même pas du moindre temps de parole, alors que je suis vice-président de l'intergroupe du tourisme de l'Assemblée nationale et député de Nice, l'une des capitales du tourisme. Cela me semble anormal.

Je demande donc au bureau d'examiner comment l'an prochain les conditions du débat pourraient être améliorées pour que les députés les plus directement intéressés par un sujet puissent arriver à s'exprimer.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le président. Mon cher collègue, le contrôle parlementaire a bien d'autres occasions de s'exercer que celui d'une intervention dans la discussion budgétaire.

Je rappelle que celle-ci est organisée à la suite d'une concertation entre la commission des finances et le Gouvernement et que les conclusions de cette concertation sont entérinées par la conférence des présidents après que les présidents de groupe ont donné leur accord. Dans ces conditions, il apparaît difficile de changer les choses.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1981 (LEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n^{os} 1933, 1976).

JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

III. — Tourisme.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, concernant le tourisme.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. La direction du tourisme qui dépend de vos services, monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a, cette année, fait beaucoup parler d'elle. La presse s'est fait l'écho de ces propos et la commission des finances s'y est intéressée dès le mois de mai.

Il est vrai que le tourisme en général a lui aussi beaucoup fait parler de lui. D'abord parce que la réussite de la saison estivale suscitait bien des interrogations, mais aussi parce qu'on a pris conscience de l'importance de ressources qu'il procurait à l'économie nationale.

Dans le temps qui m'est imparti, j'analyserai les crédits de votre département dans le projet de loi de finances pour 1981 et je ferai connaître à l'Assemblée les observations qu'ils appellent de la part du rapporteur et de la commission. J'évoquerai ensuite la politique du tourisme. Je rendrai compte enfin de l'examen par la commission de l'ensemble de ce projet de budget.

Les crédits du tourisme ne représentent qu'une part infime du budget de la nation : deux dix millièmes, ou encore quelque 123 millions de francs. C'est bien peu pour gérer et développer une activité qui représente à elle seule 8 p. 100 du produit intérieur brut. C'est donc un budget en régression, un budget partiel, un budget peu significatif.

Pour les crédits d'équipement, 126 millions de francs figurent dans d'autres fascicules budgétaires, soit une somme supérieure à celle qui est inscrite dans le budget du tourisme proprement dit.

Dans un prétendu souci de clarté, a été créée cette année une section commune. Cette clarté, à vrai dire, ne nous est guère apparue car la complexité du « bleu » ne s'en est que trouvée accrue, à nos yeux. Le ministère a sans doute confondu le souhait antérieurement exprimé par la commission que soit constitué un grand ministère regroupant toutes les activités concernant le tourisme avec celui que soit mise en place une seule administration. En effet, on a mêlé dans cette section commune à la fois la gestion de la jeunesse, des sports et du tourisme.

Les crédits de l'administration centrale connaîtront une progression moyenne, de l'ordre de 14,5 p. 100. Mais ceux qui sont affectés aux délégations régionales témoignent d'une indigence relativement grave. C'est ainsi que seront maintenus des agents contractuels qui sont loin de pouvoir exercer dans des conditions satisfaisantes les missions de tutelle dont ils sont en principe chargés.

Les crédits consacrés aux bureaux de tourisme à l'étranger seront apparemment en augmentation.

La Cour des comptes, dans son rapport, avait souligné leur insuffisance. Ils ne progresseront guère.

On est en droit de s'inquiéter lorsque l'on sait que, dans la balance des paiements, les recettes touristiques représentent une contribution sensiblement équivalente à l'ensemble des exportations de l'industrie textile française. Nos moyens sont-ils ajustés à nos besoins et à nos ambitions ? J'ose l'espérer.

J'ajoute qu'à l'heure où les loisirs doivent être, en principe, appelés à se développer dans notre pays, la promotion du tourisme à l'étranger pour le maintien d'une balance touristique correcte paraît tout de même une exigence indispensable.

Les crédits d'études, dont on a aussi beaucoup parlé cette année, ont fait également l'objet d'observations et de recommandations de la Cour des comptes. Ils sont maintenant regroupés dans un seul chapitre et augmentent de quelque 140 p. 100. La commission n'a pas manqué d'en être surprise, sachant que le Gouvernement avait recommandé aux différents ministères, en raison des économies qu'il souhaitait instaurer cette année, de réduire les crédits de ce type.

Il s'agit là, semble-t-il, d'un des artifices habituels — on me pardonnera le mot — que nous avons relevés à plusieurs reprises dans le projet de budget du tourisme : augmentés, ils ont peut-être d'autres destinations que les études proprement dites. C'est pourquoi j'avais déposé un amendement visant à supprimer les crédits supplémentaires. Mais adoptant une attitude méritoire à l'égard de la direction du tourisme, la commission ne s'est pas rendue à mon argumentation.

Les dépenses de promotion ne paraissent guère à la mesure de nos ambitions. Cependant, les crédits de France-Information-Loisirs sont en forte augmentation. Il s'agit, vous le savez, d'une

de ces associations exerçant sur notre territoire et dont la gestion avait fait l'objet de vives critiques de la part de la Cour des comptes. Je serai d'ailleurs amené à citer à de multiples reprises les observations de cette dernière, car elles donnent des informations intéressantes sur le fonctionnement de la direction du tourisme.

Il est peut-être regrettable que, pour l'essentiel, la promotion à l'étranger soit le fait d'un groupement d'intérêt économique : « Bienvenue en France », lequel a fait également l'objet d'observations de la Cour des comptes.

Les subventions aux organismes à vocation touristique — ils sont très divers et concernent tous les organismes de promotion touristique — sont réduites, au total, de 28 p. 100. C'est extrêmement grave. Comment, avec 2 700 000 francs, aider les syndicats d'initiative, éléments essentiels de la promotion locale du tourisme, et les comités régionaux du tourisme ? On est en droit de s'interroger sur l'efficacité de tels crédits qui représentent bien peu de choses.

Je ne citerai qu'un exemple : en 1980, l'ensemble des organismes touristiques subventionnés auront reçu de l'Etat une somme qui ne représente en tout et pour tout que le tiers de la seule subvention que le conseil régional que j'ai l'honneur de présider a attribuée à son propre comité régional de tourisme ! C'est vous donner une idée du montant de ce crédit.

Il existe évidemment d'autres moyens d'aider les organismes à vocation touristique. Mais les procédures utilisées par la direction du tourisme apparaissent à la Cour des comptes comme à moi-même plus que contestables. C'est ainsi que le fameux chapitre réservoir, le chapitre 56-02, en principe destiné à l'équipement, permet, entre autres, de décupler en cours d'année certaines subventions qui apparaissent d'abord modiques.

Certains organismes ont fait l'objet de critiques extrêmement vives de la Cour — je pense notamment à l'association française d'action touristique — car ils ne présentent pas dans leur fonctionnement les garanties de rigueur qu'on est en droit d'exiger de la part de quiconque utilise pour un volume relativement important des crédits publics.

Telles sont les observations que l'on peut faire sur le fonctionnement.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, j'avoue qu'il est bien difficile de porter une appréciation sur certains crédits non affectés qui transitent allégrement entre l'équipement et le fonctionnement et qui sont tout de même un échec en blanc donné au ministère. Or ils représentent le quart du budget, et le Parlement n'a aucune idée très précise sur leur destination. Nous gagnerions certainement à ce qu'ils nous soient exposés d'une manière différente.

La commission des finances du Sénat avait estimé que devaient seulement figurer au chapitre 56-02 les véritables crédits d'équipement. Votre rapporteur spécial ne peut que l'approuver. Il espère que l'Assemblée estimera aussi que, dans un projet de loi de finances, ce que l'on destine initialement à l'équipement doit véritablement servir à l'équipement.

Les dépenses en capital proprement dites diminueront fortement : moins 20 p. 100 en autorisations de programmes, moins 50 p. 100 en crédits de paiement. Serait-ce qu'on renvoie à un prochain « collectif » budgétaire le soin de les rétablir à un niveau décent ? De fait, à entendre les intentions du Gouvernement et à lire le « bleu », on est parfaitement en droit de penser qu'existe un décalage et qu'il sera mis un terme à cette « dérive » profonde de crédits concernant essentiellement les villages de vacances et le camping. A-t-on pourtant assez répété combien il importait de développer ces formes de vacances pour en faciliter l'accès à tous !

Des crédits d'équipement touristique sont inscrits dans d'autres fascicules budgétaires. Mon rapport contient, sur ce point, je l'ai dit, un tableau qui s'est voulu exhaustif et auquel vous pouvez vous référer.

Au demeurant, ces crédits sont en diminution de 11 p. 100, de même que décroît l'aide au Crédit hôtelier destinée à favoriser certains équipements.

Toutes ces raisons m'ont conduit à conclure au rejet de l'ensemble de ce projet de budget. Toutefois la commission des finances — et c'est méritoire pour elle — est passée à la fois sur la forme, que j'ai critiquée tout à l'heure, et sur le fond.

En 1979, déjà, elle avait souhaité, dans un souci de clarté et afin de pallier la dispersion des crédits, la création d'un fonds interministériel pour les loisirs. Je ne connais point les intentions de M. le ministre à ce sujet, et j'espère qu'il voudra bien nous éclairer sur elles.

La politique touristique appelle diverses observations. Cette année, notre balance touristique paraît, c'est vrai, relativement favorable. Mais nombre de commissaires et votre rapporteur spécial lui-même ont estimé que c'était là un succès bien fragile et que les bases d'un équilibre durable ne semblaient guère réunies à travers le projet de budget qui nous est soumis. Nous pensons, en effet, que les moyens qui sont mis à la disposition du ministère sont trop modestes et qu'en matière de développement et de promotion du tourisme, on est loin des objectifs que l'on avait pu se fixer.

En matière de promotion du tourisme, les programmes d'action prioritaires du VII^e Plan auront été réalisés à peine à 80 p. 100. La prospection des marchés étrangers est loin d'être ce qu'elle devrait être. Quant à l'aide au tourisme social, on doit constater avec une certaine tristesse que les P. A. P. n^{os} 23 et 24, qui lui étaient consacrés, ont été réalisés à moins de 50 p. 100. C'est dire que l'ardente obligation du Plan, oubliée en nombre de domaines, l'a été aussi, en grande partie, dans ce secteur.

Le thermalisme est, pour beaucoup d'entre nous et pour de nombreuses régions touristiques, une activité de complément. Or une véritable politique de développement et de promotion lui a fait cruellement défaut au cours des dernières décennies. Certes, le ministère du tourisme n'est pas seul en cause en la matière, et l'on peut aussi s'interroger sur l'attitude du ministère de la santé. Quand celui-ci admettra-t-il enfin que la crénothérapie doit être reconnue comme remède ? Quand admettra-t-on qu'un plan de développement à long terme de l'équipement de nos stations thermales s'impose si l'on veut compenser le retard que nous avons pris par rapport à certains pays européens tels que l'Allemagne et l'Autriche.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je vous prie de conclure, car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Maurice Pourchon rapporteur spécial. Quand se décidera-t-on à contribuer massivement à la modernisation et à l'équipement des stations thermales françaises et quand favorisera-t-on activement la promotion du thermalisme ?

Je sais qu'une mission d'étude a été constituée cette année, mais sa création est bien tardive — même s'il vaut mieux tard que jamais. Il serait indispensable qu'elle dépose ses conclusions au plus vite. Pourquoi ne pas envisager la mise en œuvre de plans coordonnés entre les régions et l'Etat pour moderniser ces stations thermales, à l'image de ce qui se fait déjà dans le cadre du plan du Massif central ?

Le tourisme représente une activité économique considérable, mais il concerne aussi et surtout nos compatriotes. Les départs en vacances ne progressent guère dans ce pays et la durée des séjours se raccourcit. Si, quelques catégories sociales semblent accéder un peu plus aux loisirs, d'autres, en revanche, du fait des difficultés économiques et sociales, du chômage se voient interdire l'accès au tourisme.

Encore une fois, la commission, après avoir attentivement étudié ce budget, a adopté les crédits du tourisme, mais elle a formulé, sur ma proposition, deux observations.

D'une part, elle a demandé que le tourisme social fasse l'objet d'un programme d'action prioritaire au cours de la période couverte par le VIII^e Plan ; d'autre part, elle a, à nouveau, réclamé — mais cette observation s'adresse peut-être plus au chef du Gouvernement qu'à vous-même, monsieur le ministre — la constitution d'un grand ministère du tourisme qui, responsable de l'ensemble des actions qui sont à mener dans ce domaine, serait suffisamment doté pour porter le tourisme français au niveau de celui des autres pays d'Europe. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Bégault, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean Bégault, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, chers collègues, je vais avoir l'honneur de vous présenter le rapport pour avis de la commission de la production et des échanges sur votre budget du tourisme. Pour simplifier la présentation, je ne reprendrai pas les chiffres et les tableaux présentés par le rapporteur de la commission des finances.

Je dois d'abord vous exprimer mon regret, qui est aussi celui de la commission, devant la restriction de certaines lignes budgétaires, et devant la stagnation des crédits globaux de votre ministère.

Certes, je comprends les raisons qui ont conduit le Gouvernement à faire preuve d'une grande rigueur, nécessaire en cette période. Mais il ne faut pas oublier que le tourisme en France

est l'une de nos plus importantes industries exportatrices. En outre, tous les investissements touristiques, particulièrement dans le domaine du tourisme vert ou rural, permettent de sauver des régions qui se dépeuplent à une cadence inquiétante.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir, avec vos services, répondu très rapidement à un grand nombre de questions — près de 60 — présentées à ma demande et au nom du groupe interparlementaire du tourisme. Quelques réponses, pourtant, sont encore en suspens, mais je ne doute pas que cette lacune soit comblée au cours de votre intervention.

Je vous remercie également d'avoir tenu compte de tous les arguments présentés par M. Roger Fenech et moi-même au nom du groupe sur le tourisme, et j'attends avec confiance la réponse du Gouvernement quant à l'inscription au « collectif budgétaire » de 1980 de la somme substantielle dont ce secteur a besoin.

Je vais maintenant étudier les propositions budgétaires et vous donnerai par la suite mon avis, approuvé par la commission, sur les projets du tourisme français.

Le projet de budget du tourisme pour 1981 est très strict et cette rigueur n'est acceptable que moyennant un important effort de sélectivité.

Près de 124 millions de francs sont demandés pour 1981 au lieu de 156 millions l'année précédente. Cette baisse importante est surtout due à une modification de la présentation des documents budgétaires. Alors que, jusqu'en 1980, le budget de votre ministère comprenait l'ensemble des moyens des services du tourisme, cette année en sont exclus les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale, regroupés avec ceux des directions de la jeunesse et des sports en une section intitulée « Administration centrale ».

Je n'insisterai pas sur l'évolution des dépenses ordinaires, me contentant de signaler la création de onze emplois destinés à renforcer l'administration centrale du tourisme.

J'évoquerai, en revanche, l'évolution des dépenses en capital : 69,556 millions de francs d'autorisations de programme demandés au lieu de 81,557 millions de francs en 1980, soit une baisse de 14,7 p. 100, et 54,8 millions de francs de crédits de paiement au lieu de 72,8 millions de francs, soit une diminution de 24,7 p. 100. Les crédits se répartissent désormais entre deux chapitres au lieu de trois. En effet, le chapitre 56-01 — études pour l'aménagement touristique du territoire — ne reçoit aucune dotation par mesure d'économie et conformément à la réponse du ministre du budget aux observations de la cour des comptes qui avait critiqué l'utilisation de ces crédits. En 1980, les autorisations de programme s'élevaient à 612 000 francs et les crédits de paiement à 500 000 francs.

Les crédits en capital se répartissent donc désormais entre des dépenses d'aménagements touristiques et les subventions d'équipement au tourisme social.

Les crédits d'aménagements des espaces touristiques inscrits au chapitre 56-02 diminuent de 9,25 p. 100 en autorisations de programme mais progressent de 7,74 p. 100 en crédits de paiement.

S'agissant de l'aménagement touristique de la montagne, sa dotation — article 10 du chapitre 56-02 — diminue de 10 p. 100 en autorisations de programme et de 3,7 p. 100 en crédits de paiement. Ces crédits avaient déjà diminué l'année dernière de 11,76 p. 100 en autorisations de programme et de 12,9 p. 100 en crédits de paiement. En commission, notre collègue M. Barnier a insisté sur le fait que la diminution des crédits d'aménagement touristique de la montagne pénalisait le tourisme social. J'y reviendrai dans mon analyse de ce secteur qui, à mon avis, est effectivement sous-crédité dans ce budget.

Quant à la dotation pour l'aménagement touristique du littoral, inscrite à l'article 20 du chapitre 56-02, elle connaît pour la seconde année consécutive une importante régression.

Les autorisations de programme diminuent de 22,8 p. 100 et les crédits de paiement de 20 p. 100.

Comme les années précédentes, l'activité du service s'oriente autour de cinq actions principales : l'aménagement des plages ; la définition d'une politique des stations balnéaires et leur réhabilitation ; une redéfinition de la politique de la navigation de plaisance ; les problèmes du camping quant à l'environnement, la surfréquentation estivale et la rentabilité pour les professionnels ; la sauvegarde des derniers espaces littoraux.

En ce qui concerne l'aménagement touristique de l'espace rural, la dotation augmente de 32,8 p. 100 en crédits de paiement mais stagne — plus 0,02 p. 100 — en autorisations de programme.

En tant que rapporteur, je me félicite que, cette année encore, les choix budgétaires aient relativement privilégié l'action en faveur de l'espace rural. Il convient, en effet, de ne pas ralentir les efforts accomplis dans ce secteur, car ce n'est pas en deux ou trois ans que l'on peut infléchir de façon durable les habitudes des vacanciers. La campagne française est encore trop mal connue et insuffisamment préparée à accueillir la population urbaine en quête de repos et de loisirs. Et pourtant, l'espace rural offre des espaces vastes et non encombrés, ainsi que des possibilités de loisirs sportifs et culturels importantes. La campagne correspond aux aspirations de nos contemporains et leur permet aussi de passer des vacances moins onéreuses.

Mon rapport écrit, qui retrace l'utilisation en 1980 des crédits mis à la disposition du service d'étude et d'aménagement touristique de l'espace rural, met en évidence le fait que les dépenses effectuées ne concernent qu'assez peu des équipements. Le service se consacre essentiellement à l'organisation de l'offre, à la promotion de l'espace rural et au développement de la concertation intercommunale.

Les subventions d'équipement pour le tourisme social sont inscrites au chapitre 66-01 du budget du tourisme et concernent les villages de vacances et le camping-caravaning. Cette dotation diminue considérablement dans le projet de budget pour 1981 : de 20 p. 100 pour les autorisations de programme et de 50 p. 100 pour les crédits de paiement.

Bien que le budget du tourisme ne constitue pas la seule source de financement du tourisme social, cette évolution inquiète vivement la commission de la production et des échanges. S'agit-il d'une pause due à la sous-consommation de ces crédits dénoncée par la Cour des comptes ? Doit-on attendre une réforme visant à rendre ces aides plus efficaces, un rattrapage dans l'octroi des crédits intervenant alors ? En tout cas, la commission regrette unanimement la diminution de ces crédits d'équipement pour le tourisme social sur laquelle ont insisté Mme Louise Moreau, MM. Porelli, Bayou et Barnier.

Je souhaiterais obtenir de votre part, monsieur le ministre, des précisions sur les réformes en cours et aussi des assurances sur l'avenir du tourisme social en France.

La commission, comme le groupe interparlementaire du tourisme, souhaite que soit étudiée rapidement et inscrite au VIII^e Plan une étude sur l'avenir du tourisme en France, et particulièrement du tourisme social, rejoignant en cela la préoccupation de la commission des finances. Elle demande également que soient étudiées les incidences sur le tourisme de l'aménagement des rythmes scolaires ; MM. Nucci et Barnier ont insisté sur ce point.

Les aides aux villages de vacances ont diminué au titre du ministère du tourisme. Certes, s'y ajoutent les apports du F. I. A. T., du F. I. D. A. R., du ministère de l'agriculture, des régions, des départements, des communes et des prêts du F. D. E. S., du Crédit agricole, de la Caisse d'épargne, du Crédit mutuel et des caisses d'allocation familiales, ce qui a permis l'évolution que l'on connaît. Mais, monsieur le ministre, votre budget est le moteur qui entraîne la machine et il est nécessaire que vous fassiez un effort particulier en ce domaine. Il est aussi regrettable que la complexité des procédures mises en place pour le financement des villages de vacances en retarde l'exécution. J'insiste pour que soit entreprise d'urgence une réforme assurant un maximum d'efficacité aux aides attribuées par l'Etat.

Dans le domaine des aides au camping-caravaning, là aussi les crédits sont en nette diminution et, malgré les aides extérieures, très insuffisants ! L'importance de la demande pour cette forme d'hébergement justifierait un effort accru. L'encombrement invraisemblable de certains campings, la saison dernière, appelle des mesures dans l'intérêt des vacanciers, mais aussi dans celui des pays d'accueil.

Où en est la réforme des conditions d'attribution de la prime spéciale d'équipement préparée par l'administration du tourisme ? D'après les renseignements que j'ai recueillis, il s'agirait tout d'abord d'abaisser les seuils de recevabilité des dossiers dans les cas d'extension de terrains existants, en ramenant, d'une part, de 600 000 à 300 000 francs le montant de l'investissement exigé et, d'autre part, en n'exigeant plus que la création de cinquante nouveaux emplacements au lieu de soixante-quinze.

Mme Louise Moreau a déploré devant la commission, la décision qui a été prise de ne pas appliquer au département des Alpes-Maritimes la réglementation nationale en matière de terrains de camping, jugeant anormal de n'y autoriser que 300 campeurs à

l'hectare au lieu de 600 partout ailleurs. Elle a aussi demandé, approuvée par la commission, l'établissement d'une classification européenne des terrains de camping-caravaning.

MM. Bayou et Sénès ont insisté sur la nécessité d'un effort particulier en faveur de l'aménagement dans le milieu rural, à quelques kilomètres du bord de mer, d'installations qui décongestionneraient la côte et revitaliseraient l'arrière-pays.

Cette révision des modalités d'octroi des aides paraît réaliste et souhaitable à votre commission, qui, en l'occurrence, ne partage pas l'avis réservé du Conseil d'Etat. Il est pourtant indispensable de mener une politique dynamique du camping, qui fait l'objet d'une demande accrue de la part des vacanciers tandis que les éventuelles communes d'accueil sont plus réservées. Le système d'aide doit donc être suffisamment souple et incitateur pour entraîner un véritable accroissement de l'offre.

Monsieur le ministre, après cette analyse j'en viens aux actions qu'à notre avis il faudrait mener afin d'assurer l'avenir du tourisme.

Il s'agirait d'adapter le tourisme aux besoins et aux possibilités des Français et, à cet effet, de mener à bien une grande étude sur les buts à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre; de mieux préciser le rôle de l'Etat; de prévoir une réelle coordination des actions touristiques aux plans national, régional et local; de mettre en place un comité interministériel pour coordonner toutes les actions gouvernementales; de renforcer l'action du conseil supérieur du tourisme; de développer « Bienvenue en France » et lui donner plus de moyens; de tout axer pour que la finalité de la politique du tourisme soit de meilleures vacances pour le plus grand nombre; de donner une plus grande ampleur au tourisme social et familial en bâtissant un véritable programme pour son évolution; de réviser l'aide apportée à l'hôtellerie et lui donner une plus grande efficacité en simplifiant la procédure et en diminuant les seuils; de continuer l'action en faveur du tourisme vert ou rural pour revitaliser certaines régions y compris celles de montagne, d'arrière-pays maritime et, bien entendu, des Pays de Loire; d'appuyer les efforts de « France Information Loisirs » pour faire connaître aux Français nos magnifiques régions touristiques ainsi que les moyens d'accueil mis à leur disposition.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, les grandes lignes de la politique dont nous souhaitons la mise en œuvre pour le tourisme français de demain.

En conclusion, la commission de la production et des échanges, après avoir écouté mon rapport, a donné un avis favorable aux propositions budgétaires présentées par M. le ministre du tourisme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Fenech.

M. Roger Fenech. Mesdames, messieurs, je ne reviendrai pas sur l'analyse claire, précise et pertinente du rapporteur pour avis, avec laquelle je suis entièrement d'accord.

Monsieur le ministre, je vous félicite d'avoir fait établir les comptes satellites du tourisme, qui montrent toute l'importance que présentent pour l'économie nationale les activités touristiques qui se maintiennent ou se développent grâce à la compétence, à l'imagination, au dynamisme des différentes familles professionnelles concernées. Sans votre détermination, une telle tâche n'aurait pas pu être menée à bien.

Personne ne doit sous-estimer l'intérêt que revêt votre participation, en tant que responsable du tourisme, à toutes les délibérations gouvernementales car c'est une innovation. Cela étant, votre budget ne reflète que partiellement l'effort du Gouvernement puisque d'autres départements ministériels consacrent de leur côté quelque 140 millions de francs au développement de notre tourisme.

Me référant aux conclusions auxquelles est parvenu le colloque sur le « tourisme du futur » — et je remercie au passage tous ceux qui ont bien voulu contribuer à son succès et travailler avec nous durant cet été — j'exprimerai le regret que le tourisme, première industrie exportatrice française, dispose d'un budget insuffisant au regard des nécessités de son développement, ce qui ne permet pas d'assurer pleinement notre présence à l'étranger et de soutenir la comparaison avec nos principaux concurrents.

Monsieur le ministre, vous avez assisté très récemment, j'étais d'ailleurs à vos côtés, à une importante réunion de professionnels au cours de laquelle des informations significatives ont été communiquées. En 1960, par exemple, 60 p. 100 des Amé-

ricains qui venaient en Europe visitaient la France, mais ce pourcentage tombait à 21 p. 100 en 1979. Les causes en sont certainement nombreuses : prix du transport pas toujours compétitif, hébergement peut-être pas toujours adapté aux nouveaux types de clientèle, accueil dont la qualité est peut-être jugée insuffisante par certains. Tout cela milite en faveur d'une promotion intense du produit « France », non seulement par les services officiels, mais aussi par les professionnels du tourisme qui doivent apporter leur concours, leurs connaissances du marché et des idées nouvelles pour la création de produits mieux adaptés.

Si en se réfère au budget britannique, qui est environ trois fois plus élevé que le nôtre, il devient urgent de réfléchir à une structure nouvelle qui, en association avec les professionnels, permettra de relever le défi et de maintenir la France à la place qu'elle doit garder.

Cette politique passe également par une réelle politique de formation. Lors du débat budgétaire qui s'est déroulé l'an dernier, j'avais appelé votre attention, monsieur le ministre, sur une question qu'il me semble utile de soulever à nouveau. Elle concerne l'adéquation de la formation aux métiers du tourisme.

Je connais la qualité des professeurs qui enseignent dans les C. E. P. et dans les lycées techniques hôteliers et les excellents résultats qu'ils obtiennent aux C. A. P., B. E. P., B. T. et B. T. S.

La seule réflexion qui mériterait d'être menée porterait sur d'éventuelles modifications à apporter à la carte scolaire, et je ne doute pas qu'avec votre collègue de l'éducation, vous trouviez des solutions conformes aux besoins des régions à caractère nettement touristique, en fonction des lieux de recrutement des élèves qui fréquentent ces établissements.

Mais j'estime que, dans le domaine de l'enseignement supérieur, et en accord avec Mme le ministre des universités, une action doit être engagée pour mettre en place des structures qui accueilleraient les étudiants qui, actuellement, vont chercher à l'étranger un diplôme qui n'a pas d'équivalence dans notre pays.

Certes, les universités sont habilitées à accorder des diplômes de deuxième cycle, mais ceux-ci viennent surtout sanctionner des connaissances culturelles, dont je ne nie pas l'intérêt, mais qui doivent être complétées par une véritable formation technique supérieure.

Les organisations professionnelles, qui ont, à juste titre, des préoccupations à ce sujet, ont appelé sur ce point l'attention des pouvoirs publics. Des initiatives ont déjà été prises ou envisagées, mais elles sont insuffisantes.

Une impatience réelle se manifeste pour que soit créé cet enseignement supérieur qui se concrétiserait par l'ouverture d'un institut national du tourisme.

Pour ceux qui sont engagés dans la vie professionnelle, des questions précises sont posées, et d'intéressantes suggestions nous ont été présentées.

L'hôtellerie classique ou de plein air se heurte à la complexité des formalités pour l'octroi des primes et des prêts du F. D. E. S., comme vient de le souligner mon ami Jean Bégault. J'y ajoute l'insuffisance notoire de ces dotations.

Vous savez, par ailleurs, monsieur le ministre, quelle importance attachent l'hôtellerie et les agents de voyage à la création d'un coupon d'hôtel unique et universel pour le règlement de leurs prestations. C'est une formule nouvelle et originale sur laquelle nous aimerions connaître votre sentiment.

Pour favoriser la modernisation des capacités d'accueil hôtelier et remédier aux lacunes de la carte des aides qui, parfois, les en exclut, il conviendrait, comme le souhaite mon collègue Francis Geng, animateur de la commission « Tourisme vert » de l'intergroupe d'études sur le tourisme que je préside à l'Assemblée nationale, que la prime spéciale d'équipement hôtelier soit attribuée aux régions qui bénéficient des contrats de pays d'accueil touristique.

Mon ami Michel Barnier vous parlera certainement tout à l'heure, et en connaissance de cause, des problèmes posés dans les régions de montagne. Pour ma part, monsieur le ministre, j'appellerai simplement votre attention sur l'effort des hôteliers pour offrir des produits complets incluant des prestations telles qu'école de ski, remontées mécaniques et activités de loisirs diverses. Or, dans le régime fiscal actuel, le forfait est assujéti à un taux de T. V. A. de 17,6 p. 100, alors que, dans la majorité des cas, le taux moyen obtenu par l'addition des taux de T. V. A. de chaque prestation serait largement inférieur.

M. Michel Barnier. Très juste !

M. Roger Fenech. Monsieur le ministre, sachant tout l'intérêt que vous portez à cette profession, je vous demande de trouver une solution à cette anomalie.

En matière de fiscalité, les agents de voyage ont les mêmes préoccupations; ils demandent également l'assujettissement au taux réduit de la T. V. A. des séjours et circuits en France. Le transport de voyageurs et l'hébergement en hôtellerie sont soumis au taux réduit, mais non les forfaits qui combinent ces deux prestations. Le produit ainsi fourni par les agences de voyages se trouve donc pénalisé, alors que la mise à disposition de programmes de voyages complets devient de plus en plus nécessaire, tant vis-à-vis des vacanciers français que des visiteurs étrangers.

Il est choquant que deux produits se trouvent imposés différemment selon qu'ils sont fournis ensemble ou séparément.

Les agents de voyage souhaitent, par ailleurs, l'accès au marché à terme des devises, afin que les prix des produits touristiques puissent être le plus possible garantis par rapport à l'évolution des taux de change. C'est là une condition essentielle pour les agences de tourisme d'accueil vis-à-vis de la clientèle étrangère et pour les organisateurs de voyages vis-à-vis du consommateur en général.

Le consommateur attend des organisateurs de voyages une garantie des prix affichés. Cette exigence passe notamment par l'accès au marché à terme des devises.

J'évoquerai maintenant, monsieur le ministre, un point préoccupant qui concerne particulièrement les agences établies outre-mer.

Ces agences ne perçoivent qu'une commission réduite sur les vols vacances de la compagnie Air France sous prétexte qu'il s'agit, maintenant, d'un trafic intérieur, alors que, auparavant, ce trafic long courrier était considéré au même titre que le trafic international.

Cette mesure a plusieurs conséquences : d'abord les agences des pays périphériques francophones — Belgique, Suisse — ne sont pas encouragées à vendre ces destinations; ensuite, les agences françaises sont pénalisées et seront davantage tentées de vendre des vols Paris—Haïti via la Guadeloupe sur lesquels un tarif très avantageux et commissionné normalement vient d'être lancé par la compagnie nationale; enfin, et ceci est plus grave encore, les agences des départements d'outre-mer, dont l'activité est essentiellement fondée sur ce type de billetterie, voient leur économie compromise et doivent licencier du personnel. Dans le difficile climat socio-économique de ces départements, une telle situation est à revoir rapidement.

Au Sénat, vous avez, monsieur le ministre, assuré mon ami Pierre Vallon, sénateur du Rhône et président du groupe « Tourisme » de votre détermination de conduire une grande politique du tourisme outre-mer. Je suis persuadé que, par votre action efficace et soutenue, vous apporterez aux Français d'outre-mer une solution à leurs justes revendications.

Notre ami et rapporteur, Jean Bégault, a tout à l'heure insisté sur la nécessité d'accroître les moyens consacrés au tourisme social sous toutes ses formes. Cette exigence a toujours été la mienne. J'ajoute que le tourisme familial doit être pour nous une préoccupation majeure. Elle est aussi la vôtre, je le sais, monsieur le ministre, et celle du Gouvernement. Toutefois, l'aide au tourisme social ne doit pas être ségrégative, mais orientée surtout vers la personne et être suffisante. Il faut poursuivre les réflexions généreuses engagées par notre ami Jacques Blanc, afin que la personne passe avant l'investissement dans les hébergements qui ne doivent jamais devenir des ghettos pour défavorisés.

Ce tourisme familial revêt une importance toute particulière aux yeux de M. le Premier ministre, et c'est ainsi qu'il a bien voulu me confier une mission sur les hébergements de plein air pour tenter d'offrir aux Français des conditions d'accueil de meilleure qualité.

J'ai déjà indiqué quelles pourraient être les grandes lignes de mon rapport : réformes administratives, aides financières, incitations diverses, législation nouvelle, etc. Mais vous comprendrez, mes chers collègues, que je réserve mes conclusions définitives à M. le Président de la République, à qui je dois remettre mon rapport très prochainement.

J'aurais voulu, monsieur le ministre, aborder d'autres problèmes importants, mais, si vous voulez bien, je m'en entretiendrai avec vous et avec votre administration dans les jours prochains.

Je tiens à rendre ici hommage à l'aide efficace que m'apporte dans ma tâche de parlementaire en mission votre direction du tourisme, dont le personnel est compétent, dynamique et dévoué. Que M. Lacroix, son directeur, en soit sincèrement remercié.

En conclusion, il est indispensable que toutes les mesures suggérées — et celles qui le seront — s'incorporent dans un dispositif plus large qui donnerait au tourisme le cadre législatif moderne qui nous manque encore, et cela grâce à l'adoption d'une loi d'orientation du tourisme qu'élus et professionnels du tourisme doivent préparer ensemble, animés par la même confiance dans le rôle économique et social du tourisme.

C'est avec cette grande espérance que les membres du groupe Union pour la démocratie française voteront ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre, en lisant récemment le document qui reproduit votre intervention au récent colloque consacré au « Tourisme du futur », je me disais que vos affirmations sur les vacances des Français devaient effectivement s'appliquer à un futur bien éloigné — à supposer que les travailleurs de ce pays vous laissent continuer votre politique d'austérité.

On croit en effet rêver lorsque vous affirmez qu'il y a « démocratisation accrue des loisirs », ou encore que 56 p. 100 des Français partent en vacances. Car, enfin, soyons sérieux : la réalité des vacances des Français est tout autre.

Le sondage Louis Harris-France réalisé pour le compte de l'*Humanité-Dimanche* à la fin du mois d'août dernier...

M. Roger Corrèze. Il n'était pas orienté !

M. Vincent Porelli. ... et qui considère comme un départ en vacances tout séjour d'une semaine au moins — ce qui est autrement plus conforme à l'idée que l'on se fait d'un départ en vacances — indique que, d'une part, 71 p. 100 en moyenne des Français estiment qu'il y a beaucoup d'inégalités s'agissant du droit pour chacun de partir en vacances et, d'autre part, que 52 p. 100 d'entre eux n'ont pas pris de vacances en 1980. Une analyse plus fine fait apparaître que 45 p. 100 seulement des ouvriers ont pris des vacances, alors que 78 p. 100 des cadres supérieurs, industriels, membres des professions libérales et gros commerçants sont partis en vacances.

M. Roger Corrèze. Il faut supprimer les commerçants !

M. Vincent Porelli. Telle est la triste réalité de l'austérité pour la très grande majorité de notre peuple. Ainsi, dans la France de 1980, moins d'un Français sur deux part en vacances, et les trois quarts ressentent la discrimination qui existe entre celui qui part quinze jours dans un camping bondé ou dans sa famille et celui qui, privilégié de la fortune, se dore au soleil dans quelque site protégé ou réservé en France ou ailleurs.

Mais peut-on être étonné par une telle discrimination, alors que, de concert avec le patronat et les grands groupes industriels, vous tentez d'aggraver toujours plus l'exploitation des travailleurs et la pression sur les salaires, alors que l'inflation et le chômage se disputent la palme. Le résultat le plus direct de cette politique se répercute sur le temps libre des hommes, sur leurs vacances et leurs loisirs rognés dans le temps et gâchés dans leur contenu. Voilà pourquoi, par exemple, 8 p. 100 des enfants seulement sont accueillis dans des centres de vacances, tandis que 18 p. 100 — près d'un enfant sur cinq — ne partent pas, le cadre de leurs congés scolaires étant fourni par l'espace libre de leurs H. L. M.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut étudier votre projet de budget pour 1981, monsieur le ministre.

Deux grandes orientations le caractérisent. Il s'agit d'un budget d'austérité accrue, mais en même temps d'un budget qui favorise le redéploiement de quelques grands trusts touristiques et bancaires attirés par ce marché juteux que vous voulez leur offrir. En cela, il s'inscrit dans le cadre d'un plan européen qui vise à faire de la France, notamment de la France du Sud, l'une des zones de loisir de l'espace européen, au détriment des besoins nationaux.

La régression est générale pour tout le budget du tourisme. Les autorisations de programmes diminuent de près de 15 p. 100 en francs courants.

Vous tentez de faire croire que le tourisme est une affaire interministérielle. Mais les crédits qui lui sont réservés dans d'autres ministères chutent tout autant que les vôtres.

Parce que vous voulez faire du tourisme une activité rentable dans l'optique de la logique capitaliste du profit, et non une activité socialement rentable, vous sacrifiez toute forme de cette activité qui ne répond pas aux impératifs immédiats du profit.

Cette diminution est-elle accidentelle ? Pas du tout, puisque les taux de réalisation du VII^e Plan sont inférieurs à 45 p. 100 pour les équipements de tourisme social. Mais il y a mieux : vos prévisions doivent être révisées en baisse, puisque le rapport de la Cour des comptes relève une sous-consommation permanente des crédits d'équipement qu'elle qualifie pourtant de restreints.

Quoi d'étonnant, dès lors, si les équipements de ce pays font si cruellement défaut, ce qui conduit au camping-caravaning sauvage et vous rend responsable de la détérioration des rapports entre habitants et estivants, détérioration qui, parfois, aboutit à des heurts violents, comme ce fut notamment le cas dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, à Esparron-de-Verdon.

Ainsi, le tourisme social et familial, qui devrait être l'élément prioritaire, l'élément essentiel d'une politique démocratique de développement du tourisme et des loisirs, est délibérément sacrifié. Il ne représente que 15 p. 100 de votre budget — une misère — c'est-à-dire 0,005 p. 100 du budget de l'Etat, contre 0,007 p. 100 en 1980.

Votre but, en matière de tourisme social, est de le reléguer dans l'arrière-pays, sous couvert de « tourisme vert », pour mieux livrer nos côtes et nos montagnes au tourisme de luxe et à sa clientèle étrangère.

Cela dit, j'admets que le tourisme est une activité économique non négligeable en raison des devises qu'il fait entrer en France, et décisive pour notre politique hôtelière. Mais celle-ci connaît, à cause de votre politique d'austérité qui frappe durement la demande intérieure, de très sérieuses difficultés, car votre conception rigide et étroitement mercantile du tourisme ne retient que l'aspect « devises et profit » au détriment d'un tourisme largement ouvert au Français.

Du reste, l'organisation actuelle de l'industrie touristique ne vous satisfait pas plus que nous, mais pour des raisons diamétralement opposées. Pour vous, ce secteur est encore relativement peu touché par le phénomène de monopolisation capitaliste. Il faut donc le modeler au profit des grandes sociétés qui s'y intéressent. « Cent vingt fabricants de voyages, c'est trop », affirme M. Vernet, responsable de Havas-Tourisme. Vous complétez en indiquant que « le comportement des professionnels va devoir se modifier ».

Quel outil allez-vous donc utiliser pour accélérer cette concentration souhaitée par les professionnels du tourisme commercial ? France-Information-Loisirs, qui voit les crédits qui lui sont réservés dans votre projet de budget croître d'environ 400 p. 100.

Pourtant, la Cour des comptes n'a-t-elle pas noté, au sujet de France-Information-Loisirs, que « cette entreprise paraît excéder les attributions que la loi du 11 juillet 1975 reconnaît aux organismes de tourisme à but désintéressé » ? Voilà qui est clair, lorsque l'on sait que France-Information-Loisirs s'est fixé pour objectif de constituer une banque d'informations et un réseau de télé-informatique qui pourraient parfaitement servir de support à Havas et au Club Méditerranée notamment, tandis que les associations de tourisme social en seraient privées.

M. Roger Fenech. Vous dites n'importe quoi !

M. Vincent Porelli. Certes, France-Information-Loisirs pourrait être un bon instrument au service de tous les vacanciers. Mais vous en faites un organisme de promotion chargé de séduire seulement une clientèle fortunée dans le cadre d'un tourisme de luxe et au détriment du tourisme associatif.

Tout ce que je viens de dire démontre qu'il faut, au niveau du tourisme comme à tous les niveaux, changer résolument de politique.

Hier avec une large délégation de « Tourisme et Travail », nous avons remis à votre ministère plus de 30 000 pétitions signées et été à l'initiative de cette organisation par des vacanciers exaspérés et qui ne veulent plus subir des vacances au rabais, les vacances du pauvre.

Les solutions existent pour l'accès aux loisirs et aux vacances de la grande majorité de la population et en particulier des plus défavorisés. Les travailleurs, par leurs luttes, vous les imposeront avec le soutien actif des communistes.

La cinquième semaine de congés payés, la diminution du temps de travail hebdomadaire à 35 heures, un véritable étagement des vacances contribueront d'une façon décisive au développement du tourisme social.

Des mesures urgentes et adaptées doivent de surcroît être prises, notamment l'institution d'un véritable chèque-vacances avec participation patronale à 50 p. 100 et exonération fiscale,

l'attribution de bons d'essence pour les vacances, la suppression des péages autoroutiers pour les trajets de vacances, et, enfin, l'octroi de crédits massifs au tourisme social.

Monsieur le ministre, les députés, dans leur quasi-totalité, déplorent l'indigence de vos crédits, ce qui n'empêchera pas les membres de la majorité de les voter sans rechigner, rassurés qu'ils seront — il leur en faut si peu — par les promesses à usage électoral que vous allez probablement leur faire dans quelques instants. Mais en ce qui concerne le groupe communiste, son vote hostile prendra le sens d'un appel à la lutte pour un tourisme social à la hauteur des immenses besoins et pour permettre enfin aux travailleurs de disposer du temps de vivre. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le ministre, je dois très franchement vous dire l'incompréhension qui est la mienne, et qui est sans doute partagée par beaucoup de mes collègues, devant le peu de considération qui est accordé, dans le cadre de votre projet de budget pour 1981 mais aussi au sein d'autres administrations, à un secteur aussi essentiel de la vie nationale que celui du tourisme.

M. Henry Canacos. Ne votez donc pas les crédits !

M. Michel Barnier. Mon cher collègue, ce ne sont pas vos injonctions qui détermineront mon attitude ou mon choix mais les réponses que le ministre m'apportera tout à l'heure et la façon dont il manifestera sa détermination. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Roger Corrèze. Il ne faudrait pas vouloir faire marcher les gens à la baguette !

M. Michel Barnier. S'agissant de promesses électorales, vous êtes mal placé pour nous nous reprocher quoi que ce soit, monsieur Canacos.

Je dis que ce secteur est essentiel, monsieur le ministre, parce qu'il apporte une réponse aux besoins de détente et de loisirs de nos compatriotes, en particulier des plus jeunes et de ceux qui vivent dans un environnement urbain. Essentiel aussi parce qu'il y a là une source, qui ne s'affaiblit pas malgré les difficultés, de dynamisme, d'emplois, d'activités et de devises.

Le rapporteur de la commission des finances rappelait tout à l'heure dans son intervention que le tourisme représentait, dans la balance des paiements, un poids équivalent à l'ensemble des recettes de l'industrie automobile française. Je crois donc que l'on pourrait, pour ce secteur, faire mieux et faire plus dans l'ensemble des services ministériels et des organismes concernés. Votre ministère n'est pas seul, en effet, à s'occuper de l'équipement touristique, de la promotion du tourisme et du développement des moyens d'accueil.

Je comprends mal, alors que le tourisme est l'une des activités les plus dynamiques, les plus innovatrices dont nous disposons, au moment où notre pays est frappé, comme d'autres, par la crise économique, qu'il ne soit pas davantage pris en compte et encouragé comme le sont d'autres secteurs modernes et innovateurs de l'économie, et notamment de l'industrie.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, que je consacre ma première observation au tourisme de montagne, comme m'y a appelé mon collègue Roger Fenech tout à l'heure, qu'il s'agisse des sports d'hiver ou du tourisme de pleine nature, du tourisme vert de moyenne montagne.

S'agissant des crédits d'équipement réservés à la montagne dans votre budget, les comparaisons objectives d'une année sur l'autre sont malheureusement éloquentes : 27 millions de francs en 1974 ; 17 millions de francs en 1979 ; 15,6 millions de francs en 1980 ; 13,6 millions de francs pour 1981.

M. Alain Bonnet. Alors, ne votez pas le budget !

M. Michel Barnier. Notre préoccupation tient au fait que cette diminution des crédits d'équipement, d'infrastructure ou d'hébergement frappera ou pénalisera les nouvelles stations, les stades de neige, les zones de loisirs de moyenne montagne, c'est-à-dire les projets qui intéressent les communes les plus petites, donc les plus démunies, et surtout les projets qui permettent d'accueillir des familles qui n'avaient pas accès jusqu'à présent au tourisme de montagne.

S'agissant de ces nouveaux aménagements, puis-je émettre également le vœu que le Gouvernement fasse un peu plus confiance aux hommes du terrain, à ceux qui sont élus à la

tête de leur commune ou de leur région et qui aiment et défendent leur pays et leur environnement, leur nature, tout autant que les fonctionnaires parisiens, que les écologistes de passage ?

Il y a chez certains élus un sentiment d'amertume, le sentiment de ne plus être maître chez soi, de ne plus être écouté, que j'ai déjà signalé à votre collègue M. le ministre de l'intérieur à propos de cette malheureuse affaire des déposes en hélicoptères.

Je veux enfin vous dire, monsieur le ministre, la vive inquiétude que fait naître l'extrême concentration des vacances scolaires de février.

Du 7 au 14 février prochain, les Parisiens se retrouveront pour la première fois sur les pistes et, malheureusement aussi, sur les routes, dont nous connaissons l'inadaptation, avec les touristes des académies de Rennes, de Nantes, d'Orléans, de Toulouse et de Clermont-Ferrand.

Un skieur sur deux risque de ne pas trouver de place dans les stations et nous assisterons malheureusement, cette année encore, à des embouteillages de plusieurs dizaines de kilomètres. Cette situation aberrante, qui pénalisera aussi bien ceux qui viennent prendre leurs loisirs que ceux qui les accueillent, devrait inciter, sous votre autorité et sous votre impulsion, à une meilleure coordination.

M. Roger Fenech. Très bien !

M. Michel Barnier. Ma deuxième observation concerne le tourisme rural, pour lequel on constate aussi un certain désengagement de l'Etat.

Il s'agit des gîtes ruraux, des gîtes de groupe, des gîtes d'enfants, des chambres ou des tables d'hôtes, des chalets d'alpage, du camping à la ferme, des auberges de campagne.

Combien d'exemples et de raisons pourrions-nous trouver, en Autriche ou dans le val d'Aoste, en Italie, non seulement de ne pas décourager ce tourisme vert par des excès de paperasserie ou de réglementations, par des contraintes fiscales ou sociales nouvelles, comme le droit au bail, la taxe locale d'équipement ou la cotisation d'assurance maladie qui a été imposée aux doubles actifs et dont j'ai parlé, cette nuit, à votre collègue, M. le ministre de l'agriculture, mais encore de le développer par la revalorisation des crédits et des aides aux gîtes et par l'accès plus facile à des prêts bonifiés.

Votre réponse, et votre détermination à aider le tourisme rural — détermination que je connais, monsieur le ministre — sont attendues avec beaucoup d'intérêt et d'attention dans de nombreuses régions de France.

Ce qui est vrai pour le tourisme rural l'est aussi pour la petite hôtellerie et notamment pour l'hôtellerie saisonnière.

En conclusion de cette brève intervention, je tiens à vous indiquer que le groupe du rassemblement pour la République partage le sentiment d'inquiétude et s'associe aux demandes, en particulier pour le tourisme du plus grand nombre, qui sont exprimées dans le rapport de notre collègue Jean Bégault, au nom de la commission de la production et des échanges. Nous serons tout aussi attentifs que lui-même aux réponses que vous nous apporterez dans quelques instants et à votre détermination.

Notre groupe, qui s'exprimera également dans la discussion à travers les interventions de mes collègues Bernard Marie et Hector Rivièrez, a approuvé en commission ce projet de budget, mais en marquant son souci, que je veux renouveler maintenant avec force, de voir attribuer, le plus vite possible, des moyens nouveaux et supplémentaires au développement d'un tourisme ouvert au plus grand nombre de Français. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Christian Pierret. Il faut aller jusqu'au bout de votre logique et de vos critiques !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget pour 1981 s'inscrit dans un effort de rigueur, corollaire du refus du Gouvernement d'accroître la pression fiscale.

Le budget de l'Etat n'a retenu qu'un petit nombre de priorités, au premier rang desquelles figure le soutien d'une transformation en profondeur de l'industrie touristique, rendue nécessaire par le nouvel état du monde.

Ministre du tourisme, mon rôle n'est pas de diviser mais de rassembler. Mon intention n'est pas de polémiquer mais de convaincre.

Oui, il s'agit, en liaison notamment avec l'intergroupe d'études sur le tourisme récemment constitué au sein de l'Assemblée nationale, dont M. Roger Fenech assure la présidence et M. Charles Ehrmann la vice-présidence, et dont les membres sont très nombreux aujourd'hui sur ces bancs, de convaincre les Français que le tourisme est une des chances de la France, car il est, malgré les difficultés des temps, l'un des rares secteurs de notre économie à progresser et l'une des rares activités à créer des emplois.

Ces constatations s'imposent plus encore à l'issue de la dernière saison d'été. En effet, la saison touristique aura été, en définitive, meilleure que prévue. La bonne tenue du mois d'août et l'allongement très marqué de la saison au mois de septembre auront corrigé les prévisions pessimistes que nous pouvions formuler au début de l'été.

Cette saison aura également été caractérisée par une excellente tenue du tourisme étranger en France. L'été 1980 est sans doute le meilleur que notre industrie touristique ait jamais connu pour ce qui concerne la fréquentation étrangère. C'est ainsi qu'une progression spectaculaire a été enregistrée vis-à-vis de la clientèle de pays comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Cette bonne tenue du tourisme étranger se traduit dans l'évolution du poste « voyages » de notre balance des paiements, tel qu'il est évalué par la Banque de France.

L'excédent du deuxième trimestre de 1980 s'élève à 3,4 milliards de francs. Il s'ajoute à celui de 1,8 milliard de francs enregistré pour le premier trimestre, ce qui porte l'excédent des six premiers mois de l'année à 5,2 milliards de francs, alors que l'excédent de toute l'année 1979 a atteint 7 milliards de francs.

Mes services ont comparé les rentrées en devises induites par le tourisme pour le premier semestre de cette année à celles que procure à la France une industrie exportatrice majeure comme l'automobile. Les recettes en devises apportées par le tourisme ont représenté 15,2 milliards de francs, soit un chiffre supérieur à celui des exportations de voitures françaises à l'étranger, qui se sont élevées à 14,6 milliards de francs.

Le tourisme est donc devenu, et M. Barnier a eu raison de le rappeler, l'une des toutes premières, sinon la première industrie exportatrice française. Quelques chiffres soulignent l'effort de développement qui le caractérise.

L'effort d'investissement de la profession hôtelière connaît depuis quelques années une progression spectaculaire. Le crédit hôtelier a consenti en 1979 des prêts à hauteur de 1,272 milliard de francs, en augmentation de 42 p. 100 par rapport à l'année 1978. Les résultats de 1980 confirment le maintien de cette progression.

La nécessité de poursuivre cet effort justifie le fait que l'industrie hôtelière bénéficiera largement des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 1981 en vue de privilégier les investissements privés.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. A la suite d'un échange de lettres entre le ministre du budget et moi-même, il a été convenu que la déduction instituée pour les investissements soumis à l'amortissement dégressif s'appliquera également à tous les agencements et installations des établissements ouverts à la clientèle — donc les hôtels et les restaurants — dans des conditions particulièrement favorables permettant la poursuite de l'effort d'investissement, et donc de transformation, de l'industrie hôtelière française.

Parallèlement à cet effort, on assiste à une restructuration des grandes chaînes hôtelières qui place, pour les réalisations à l'étranger, notre pays au deuxième rang mondial, immédiatement après les Etats-Unis. Les chaînes hôtelières françaises gèrent actuellement 17 000 chambres à l'étranger et plus de 12 000 chambres sont actuellement en construction. Ainsi, en 1981, plus de 30 000 chambres seront gérées par la France à l'étranger.

J'ai assisté cette semaine au congrès du syndicat national des agents de voyages qui s'est tenu à San Francisco. Le président de l'intergroupe d'études sur le tourisme, M. Roger Fenech, m'accompagnait. Il a souligné les problèmes d'une profession qui connaît actuellement une profonde évolution.

Les agents de voyage sont en effet en train de réussir une véritable mutation de leur activité. Le comportement des touristes change. Cette année, on a constaté, d'une part, une réduction de la durée des vacances d'été et, d'autre part, une propension plus grande des Français à partir plus volontiers en cours d'année. Voici un chiffre qui rejoint les observations présentées par M. Barnier : entre la Toussaint 1979 et Pâques 1980, plus de dix millions de Français ont pris une semaine de vacances.

L'Etat souhaite aider les agents de voyage à poursuivre leur évolution. L'effort dans ce domaine portera sur trois points essentiels.

Il convient d'abord d'aider les agents de voyage à redécouvrir le marché français et ceux-ci doivent inciter davantage les Français à aller en vacances dans leur propre pays plutôt qu'à l'étranger.

Nous devons ensuite leur permettre d'adopter des techniques modernes de gestion et de commercialisation. Avec mon appui et avec le concours technique de la direction générale des télécommunications, la profession entend se doter d'un système de réservations « multi-accès » tenant compte des progrès les plus récents de la technique informatique.

Il convient enfin de mieux définir le cadre réglementaire dans lequel se situe l'action des agents de voyage. Le Gouvernement, je le dis clairement, n'entend pas modifier la loi de juillet 1975, mais doter les entreprises de voyages de structures solides, mieux informer, et davantage protéger les consommateurs. Dans cette perspective, il est nécessaire d'apporter, en concertation avec la profession, des solutions aux problèmes posés par l'application de la loi et qui sont la fixation des cautionnements des agences, l'élaboration des conditions générales de vente et l'ouverture éventuelle du marché des voyages à d'autres partenaires.

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés, je me suis efforcé d'entreprendre un effort de clarification des structures locales du tourisme vis-à-vis desquelles le rôle de l'Etat n'est pas un rôle de direction, mais d'incitation et de coordination. C'est la raison pour laquelle j'entends contribuer au développement de l'action de grandes fédérations, comme la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative et la fédération nationale des comités départementaux de tourisme.

Votre rapporteur pour avis, M. Bégault, connaît bien l'action de ces fédérations. Je partage complètement ses observations sur le renforcement de leur action.

Dès mon entrée en fonction, une convention a été signée entre ces deux fédérations et, au Sénat, cette année, une autre convention a été signée entre l'Etat et la fédération nationale des comités départementaux du tourisme. Ces deux conventions sont inspirées par le souci de la décentralisation que nous devons tous avoir présente à l'esprit dans le secteur du tourisme. Je saisis l'occasion de cette discussion budgétaire pour affirmer que je n'entends pas créer d'administration d'Etat du tourisme à l'échelon départemental.

J'indique enfin que le Gouvernement vient d'autoriser les établissements publics régionaux à apporter aux comités régionaux du tourisme une aide en fonctionnement pour la promotion touristique de leur région. Cette aide, qui était souhaitée par la conférence permanente des présidents de comités régionaux de tourisme, doit conforter l'action de l'un des partenaires essentiels de l'Etat à l'échelon régional et je souhaite qu'elle permette de développer des actions de promotion d'une façon coordonnée.

Ainsi, progressivement, au cours des dernières années, ont été établies, sur des bases nouvelles, les fonctions respectives des comités régionaux, des comités départementaux, des offices de tourisme et des syndicats d'initiative.

J'ai conscience d'avoir, en liaison avec tous ceux d'entre vous que préoccupe le développement touristique de notre pays, joué la carte d'une très large décentralisation des responsabilités. Dans un domaine aussi riche que celui du tourisme, c'est un gage d'efficacité.

Le tourisme en France repose d'abord sur l'action de partenaires privés. Le rôle de l'Etat est de conduire une évolution, de favoriser l'adaptation des entreprises touristiques aux nouvelles conditions économiques du monde.

Dans ce contexte, les moyens financiers contenus dans le budget du tourisme ne représentant qu'un aspect partiel du rôle que doit jouer mon ministère. Toutefois, il y a deux attributions

qui reviennent en propre à l'Etat : l'aide au tourisme social, qui ne peut se concevoir sans son concours financier, et la promotion de la France à laquelle il se doit de contribuer.

C'est pour mieux mettre en évidence cette double action que le projet de budget pour 1981 traduit un effort d'organisation et de clarification. Cette effort, qui répond à un souci exprimé par le Parlement, revêt trois aspects :

D'abord, la création d'une section commune permettra de mieux appréhender le poids propre de l'administration centrale et de l'isoler des actions et interventions proprement dites.

En 1981, les crédits de la section tourisme s'élèveront à 124 millions de francs dont 69 millions pour les dépenses ordinaires. La section commune représentera 100 millions de francs, dont une part importante provient des crédits auparavant inscrits au budget de la jeunesse et des sports.

Ensuite, l'ensemble des moyens de promotion, jusqu'à présent éparpillés dans plusieurs chapitres, ont été rassemblés dans un chapitre unique intitulé « promotion touristique », qui bénéficie de ce fait d'une mesure nouvelle de 9 millions de francs.

Enfin, certains crédits d'information et de promotion figuraient jusqu'en 1980 dans la ligne consacrée aux aménagements touristiques, dont ils étaient d'ailleurs le prolongement. En 1980, ces crédits ont été isolés en deux articles concernant les dépenses de fonctionnement de l'association « France information loisirs » et du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France ». Pour 1981, cet effort de clarification sera achevé avec l'inscription au titre IV de l'ensemble des moyens mis à la disposition de « France information loisirs », soit 4,9 millions de francs.

En réponse à l'intervention de M. Pourchon, j'apporterai deux précisions.

La première concerne les crédits d'étude. C'est à la demande expresse de M. le ministre du budget, exprimée dans une circulaire du 6 juin 1980, qu'un chapitre 34-13, intitulé « Etudes générales », a été créé, comme cela a été fait pour tous les autres ministères. L'idée directrice de M. le ministre du budget a été de regrouper, d'isoler et d'identifier les crédits destinés à des études générales. Je précise, toutefois, qu'aucune dépense d'études générales à but touristique ne pourra naturellement être imputée sur un autre chapitre et qu'aucune dépense autre que d'études générales à but touristique ne pourra être imputée sur ce chapitre.

Ma seconde précision concerne le chapitre 56-02 au sujet duquel certaines critiques ont été formulées. Je rappelle que ce chapitre ne peut supporter lui-même aucune dépense directe, que les transferts qui sont décidés à partir de ce chapitre sont soumis, à chaque fois, à l'approbation de M. le ministre du budget. Les fonds interministériels, tels que les fonds interministériel pour l'aménagement du territoire ou le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, sont gérés de la même manière. Il n'y a donc rien d'anormal en ce domaine.

J'ajoute que l'effort de clarification que je n'ai cessé de rechercher dans la présentation et l'exécution de mon budget trouve, malgré tout, ses limites, car il est dans la nature du tourisme de présenter un caractère interministériel. Et je tiens à ce caractère interministériel des actions touristiques. En ma qualité de ministre du tourisme, mon rôle consiste beaucoup plus à donner une impulsion aux actions et à faire en sorte que les autres ministres concernés — le ministre de l'agriculture, le ministre de l'environnement et du cadre de vie, le ministre de la santé et de la sécurité sociale — puissent participer financièrement aux actions de développement touristique que nous pouvons mettre en œuvre pour la montagne, pour le littoral et, plus encore, pour l'espace rural cher à plusieurs d'entre vous, dont M. Bégault et M. Geng.

Je prendrai à cet égard deux exemples : celui du tourisme social et celui des aménagements touristiques.

En premier lieu, j'évoquerai le tourisme social.

Aux moyens propres du budget du tourisme figurant au titre VI et à ceux financés au titre de l'aménagement du littoral, de l'espace rural et de la montagne, s'ajoutent les crédits des missions interministérielles pour la côte aquitaine et pour le Languedoc-Roussillon, les crédits du ministère de l'agriculture concernant notamment les gîtes ruraux, les crédits du ministère de la santé pour les maisons familiales de vacances.

Le budget du tourisme bénéficie en outre, en cours d'année, d'un volume croissant de transferts en provenance de divers fonds interministériels : fonds interministériel pour l'aména-

ment du territoire; fonds interministériel pour la qualité de la vie; fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural; fonds d'intervention pour les départements d'outre-mer.

Monsieur Barnier, le Gouvernement a entendu votre appel. En 1981, les moyens disponibles en faveur du tourisme vont être considérablement accrus par les mesures qui ont été décidées cette semaine en conseil des ministres.

M. Marc Masson. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ces mesures apparaîtront dans la loi de finances rectificative pour 1980 qui sera prochainement soumise à votre assemblée. Elles prévoient un effort particulier de 35 millions de francs en autorisations de programme et de 25 millions de francs en crédits de paiement pour l'aménagement touristique et le tourisme social. Ces moyens seront d'ailleurs complétés, notamment pour le Grand Sud-Ouest, par un concours du Fonds européen de développement régional.

Le deuxième exemple du caractère interministériel de l'action touristique concerne la politique d'aménagement du territoire. Les principaux points d'application de cette politique concernent la montagne, le littoral, l'espace rural et, bien évidemment, monsieur Rivièrez, l'outre-mer.

S'agissant de la montagne, je rappellerai, rejoignant les préoccupations de M. Barnier, que le nombre de séjours d'hiver s'est accru de 70 p. 100 en cinq ans et qu'il y a en France plus de 4 millions de pratiquants pour le ski alpin et près d'un million pour le ski de fond.

En montagne, la qualité des sites est un des facteurs de l'attrait touristique. Il ne faut donc pas opposer la protection de l'environnement au développement du tourisme dans la perspective de bloquer l'aménagement de la montagne. Tous ceux qui représentent ici des circonscriptions montagnardes me comprendront.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il faut, au contraire, poursuivre cet aménagement en recherchant une participation plus active des populations et des élus — là encore, monsieur Michel Barnier, j'ai entendu votre appel — et en définissant des équipements qui soient plus respectueux de l'environnement. Enfin, un effort particulier sera accompli en faveur de la moyenne montagne.

L'ensemble de ces considérations seront prises en compte dans la déconcentration, que vous souhaitez, de la procédure d'instruction des dossiers des unités touristiques nouvelles, qui seront désormais confiés au service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne, installé à Chambéry.

S'agissant du littoral, je citerai deux actions.

La première concerne la navigation de plaisance pour le développement de laquelle nous nous efforçons d'instituer actuellement une véritable charte qui puisse rencontrer l'accord des divers partenaires concernés, propriétaires de bateaux, loueurs, usagers.

La seconde action concerne le développement du camping. Le Gouvernement attend avec impatience le rapport que doit prochainement déposer M. Roger Fenech, président de l'intergroupe parlementaire pour le tourisme, qui a été nommé parlementaire en mission auprès de mon ministère pour les problèmes de tourisme.

Je me suis rendu cet été dans les principales régions touristiques françaises, notamment dans les régions côtières. Il est certain que, dans le Var notamment, l'engorgement des campings pose un problème sérieux et que celui-ci doit être résolu. Il est certain aussi que nous devons tout mettre en œuvre afin de développer le camping et de créer de nouvelles installations dans l'arrière-pays. Ainsi, comme le souhaite votre commission, un meilleur équilibre pourrait être trouvé dans les départements qui ont une vocation touristique, notamment ceux de la côte méditerranéenne.

Troisième point d'appui de la politique de mise en valeur touristique du territoire: l'espace rural, qui a toujours été l'objet de mes préoccupations puisque je présidais, lorsque j'étais député, le groupe parlementaire de l'aménagement rural. Ce souci est d'ailleurs largement partagé par les membres de votre assemblée, les interventions de M. Bégault, de M. Fenech et de M. Barnier en témoignent.

Par ailleurs, au sein de l'intergroupe du tourisme, M. Geng préside une commission consacrée à l'étude de ces problèmes. Les préoccupations et les suggestions de cette commission rejoignent très largement les vœux du Gouvernement.

L'effort de mise en valeur de l'espace rural sera poursuivi activement en 1981 par l'élaboration de nouveaux schémas régionaux de tourisme, par la poursuite de la politique des pays d'accueil, par le développement de la petite hôtellerie rurale et de l'hébergement chez l'habitant, par l'encouragement donné aux nouvelles formes de tourisme sportif, culturel ou de découverte.

Enfin, l'une des autres priorités de mon budget concerne les départements et territoires d'outre-mer. J'ai souhaité doter les départements d'outre-mer de structures administratives de droit commun.

Je rappelle à M. Rivièrez qu'un comité régional de tourisme a été créé en Guyane; un délégué régional du tourisme y a été nommé et je suivrai tout particulièrement les problèmes de développement touristique de ce département.

S'agissant des territoires d'outre-mer, l'Etat apportera à ceux qui en font la demande une assistance technique importante dans le cadre de conventions qui respectent l'autonomie de ces collectivités. Des conventions de cet ordre sont en cours d'exécution avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

Mais, mesdames, messieurs les députés, la politique d'aménagement du territoire ne peut être dissociée de l'action d'aménagement du temps. Il est nécessaire de rechercher une meilleure répartition des flux à la fois dans l'espace et dans le temps si l'on veut éviter, par exemple, que 45 p. 100 des estivants ne prennent leurs vacances en même temps sur 3 p. 100 du territoire.

Le Gouvernement a donc décidé d'agir dans trois directions.

Tout d'abord, il convient d'assouplir progressivement les contraintes qui dépendent directement de l'Etat. C'est ainsi que M. le ministre de l'éducation et moi-même avons retenu le principe d'une déconcentration du calendrier scolaire, dont la première application a eu lieu cette année. Elle donne aux recteurs la liberté de choisir les dates de vacances dans leur académie.

Je souhaite que nous puissions, les uns et les autres, dresser le bilan de ce qui a été réalisé cette année.

M. Christian Pierret. Il est catastrophique !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je souhaite surtout que les consultations que les recteurs devront entreprendre l'année prochaine soient plus larges et puissent tenir compte, mesdames, messieurs les députés, de vos observations éventuelles. Je leur ai d'ailleurs donné des instructions à ce sujet.

Deuxième axe de notre politique: inciter à un changement progressif du comportement des entreprises. La campagne engagée cette année auprès de 30 000 d'entre elles a porté ses fruits, notamment dans l'industrie automobile, la métallurgie, le secteur aéronautique. Elle a concerné cette année plus de 10 millions de salariés. Je souhaite qu'elle se développe en 1981 et que nous parvenions très vite à un point de non retour.

Ainsi, mesdames, messieurs les députés, l'action de l'Etat dans sa propre sphère de responsabilité rejoint-elle les efforts engagés par les professions touristiques et par les responsables régionaux et départementaux du tourisme.

C'est la raison pour laquelle j'ai récemment proposé à l'ensemble des responsables touristiques de conclure une véritable charte du tourisme. Celle-ci définira les conditions de la poursuite de la concertation entre l'Etat et tous ceux qui participent au développement du tourisme français. Les principes d'une telle action seront arrêtés lors d'un comité interministériel, les décisions prises étant ensuite mises en œuvre non seulement par l'administration du tourisme mais par l'ensemble des départements ministériels intéressés.

C'est dans cet esprit que des missions ont été confiées à des personnalités qualifiées sur des points précis.

J'ai évoqué tout à l'heure la mission de M. le député Fenech. Une mission analogue a été confiée au docteur Ebrard sur le thermalisme et à M. Dannaud sur les problèmes posés par le développement du ski de fond.

La charte du tourisme s'adressera d'abord aux professions du tourisme et sera fondée sur trois principes.

Le premier, c'est la reconnaissance du tourisme comme activité économique majeure, et j'y tiens.

M. Marc Masson. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le premier « compte du tourisme », que j'ai publié au début de l'année, a permis en France une véritable prise de conscience de l'importance du tourisme et a apporté à tous ceux qui sont liés de près ou de loin à cette activité une crédibilité dont ils ne disposaient pas jusqu'alors.

Il est maintenant indispensable de mieux appréhender le poids du tourisme au niveau local et c'est la raison pour laquelle, je souhaite que l'on s'engage dans la voie d'une meilleure connaissance régionale du phénomène touristique.

Le deuxième principe qui a guidé l'action du Gouvernement au cours de ces dernières années est celui de la liberté de gestion et de décision des responsables des entreprises touristiques. C'est la raison pour laquelle, en liaison avec M. le ministre de l'économie, j'ai conduit une politique de libération progressive des prix.

Le troisième principe est relatif à l'aide de l'Etat au développement, à la modernisation et à l'adaptation des professions touristiques. Cette aide s'appliquera avant tout aux établissements hôteliers, à la formation des personnels, à la modernisation des méthodes de gestion, notamment par le recours à une informatique et à une télématique adaptées. L'action engagée par le fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière — que je salue — en liaison avec l'ensemble des organisations professionnelles, sera conduite, sous ma tutelle, en étroite coordination avec l'agence nationale pour l'informatique et la direction générale des télécommunications.

En outre, l'aide de l'Etat portera sur la promotion, notamment par l'intermédiaire de nos représentations à l'étranger et du groupement d'intérêt économique « Bienvenue France », dont les actions de promotion se sont élevées cette année à plus de 6,5 millions de francs.

Enfin, la charte du tourisme affirmera le rôle essentiel des organismes régionaux et locaux du tourisme comme des associations de tourisme social.

J'ai pris note des souhaits de votre rapporteur pour avis, M. Bégault. Les études qu'il désire voir mener, notamment en ce qui concerne le développement du tourisme social et l'impact sur le tourisme d'une modification des rythmes scolaires, pourraient être confiées avec profit au conseil supérieur du tourisme. Elles pourraient par la suite inspirer l'action qui sera conduite par tous les partenaires touristiques.

Mesdames, messieurs les députés, mon souhait est que la charte du tourisme permette, en accord avec tous ceux qui voudront bien l'adopter, la pérennité de l'action engagée, qui vise au développement d'un des secteurs les plus porteurs de notre économie.

Mon ambition est de porter l'action budgétaire et non budgétaire de l'Etat, comme celle de l'ensemble des partenaires de l'Etat au niveau exigé par la place de l'industrie touristique dans l'économie nationale ; vous avez été nombreux à le souligner, mais permettez au ministre du tourisme de le rappeler une dernière fois, cette place, c'est la première ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Je vous ai écouté avec intérêt, monsieur le ministre, mais je rappellerai néanmoins quelques points sur lesquels la commission des finances s'est interrogée. Issu de la Cour des comptes, vous avez été membre de la commission des finances ; vous comprendrez donc nos inquiétudes et mon souci de clarifier les choses.

Vous avez indiqué tout à l'heure que les crédits d'études seraient regroupés dans le seul chapitre 34-13. Mais ce chapitre sera-t-il abondé dans la même proportion que l'était, les années précédentes, le chapitre relatif aux études d'aménagement, qui a été supprimé ?

Servira-t-il uniquement à financer des études, ou bien l'utilisera-t-on pour régler divers problèmes matériels ?

D'autre part, la commission des finances aimerait obtenir des précisions sur les crédits du chapitre 56-02. Ce chapitre relève du titre V et concerne les dépenses d'équipement. Mais un

document publié au mois d'août indique que 85 p. 100 de ses crédits sont affectés à des dépenses ordinaires et 15 p. 100 à des dépenses en capital.

Monsieur le ministre, la commission des finances a estimé que les crédits affectés à des dépenses ordinaires devaient figurer à un chapitre du titre III ou du titre IV, et non à un chapitre du titre V.

La rigueur budgétaire et le contrôle parlementaire y gagneraient.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Toute question mérite une réponse. Je croyais pourtant avoir donné à M. Pourchon les précisions nécessaires, lors de mon intervention à la tribune. Je lui rappelle simplement que c'est à la demande de M. le ministre du budget, et en liaison étroite avec lui, qu'a été créé un chapitre 34-13 consacré aux études générales. Je confirme que seules seront imputées sur ce chapitre des dépenses d'études générales à but touristique et qu'aucune dépense d'études générales à but touristique ne pourra être imputée sur un autre chapitre.

Quant au chapitre 56-02, ma position est très claire : c'est un chapitre de répartition et il ne peut supporter aucune dépense directe. Je précise que, comme par le passé, toute décision de répartition à partir du chapitre 56-02 sera soumise au ministre du budget.

M. le président. Je tiens à signaler à M. le rapporteur spécial le libéralisme dont j'ai fait preuve à son égard. Il n'est pas d'usage que les rapporteurs reprennent la parole après l'exposé du ministre. Mais si ce libéralisme a permis d'éclairer l'Assemblée, c'est une bonne chose !

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Je me devais de demander ces précisions à M. le ministre !

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, le rapport publié par la Cour des comptes en 1980 comporte plusieurs observations relatives au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs.

La critique porte sur l'insuffisance des structures de l'administration du tourisme et sur les défauts de gestion qui en résultent. Je cite le rapport : « La dispersion des crédits et des dépenses est un facteur de confusion qui interdit d'apprécier le véritable coût des opérations et la multiplication des associations ou d'organismes satellites permet à l'administration de s'affranchir des procédures réglementaires ».

Ces observations de la Cour des comptes mettent en évidence une véritable situation de scandale : personnel mal utilisé, études de peu d'intérêt et souvent mal conduites, contrats d'études qui se révèlent être en fait des marchés de fourniture, subventions accordées à des associations qui semblent n'avoir été créées que pour les recevoir — on ne sait à quelle fin.

Monsieur le ministre, il est vraiment très urgent de mettre fin à cette gabegie !

Faisant écho, mais très timidement, à ces observations de la Cour des comptes dans son rapport pour avis au nom de la commission de la production et des échanges, notre collègue Jean Bégault affirme : « Le rattachement du tourisme à un grand ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs permet une réorganisation de la politique du tourisme et donne davantage de poids à l'administration du tourisme dans le cadre de la coordination interministérielle. »

J'observe que le tourisme était rattaché au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs avant la publication du rapport de la Cour des comptes. Mais je m'interroge sur la portée du mot « réorganisation ».

La création d'une section commune dans le « bleu » de votre ministère procède-t-elle de cette réorganisation ?

Permettez-moi de penser, monsieur le ministre, qu'elle ne va pas dans le sens de la clarté souhaitée par la Cour des comptes. Elle introduira un peu plus de confusion. En effet, on ne peut distinguer les crédits affectés à la jeunesse et aux sports de ceux qui sont affectés au tourisme.

Malgré les observations de la Cour des comptes, aucun changement significatif n'apparaît dans la présentation de votre projet de budget pour 1981.

Estimez-vous donc que les structures actuelles vous permettent de mener une politique cohérente et claire du tourisme ?

Dans le cas contraire, quelles dispositions prendrez-vous au cours de l'année 1981 pour tenir compte des observations de la haute juridiction ? Avez-vous l'intention de présenter un projet de réforme de votre ministère ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le député, je suis moi-même magistrat de la Cour des comptes et vous comprendrez que je fasse le plus grand cas de ses observations.

C'est donc avec une grande attention que je les ai étudiées. Au demeurant, elles sont pour l'essentiel consacrées à une gestion antérieure à la mienne.

Lorsqu'ils ont créé, en 1978, le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs — c'était la première fois qu'un tel ministère existait dans notre pays —, le Président de la République et le Premier ministre ont repris une vieille idée du Front populaire...

M. Christian Nucci. Bonne référence !

M. Christian Pierret. Pour une fois !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. ... qui consistait à regrouper dans un seul ministère toutes les activités des Français pendant le temps où ils ne travaillent pas, le ministère du temps libre en quelque sorte. Ce ministère regroupe les activités de la jeunesse, des sports, du tourisme, de l'aménagement du temps et de l'animation culturelle. C'est ce grand ministère que je voudrais conduire.

D'où la création d'une section commune regroupant tous les moyens de l'administration centrale, qu'il s'agisse du tourisme ou de la jeunesse et des sports.

Je souhaite que tout le monde soit d'accord pour développer un ministère du temps libre, dont la création répond non seulement à l'une des préoccupations de l'homme moderne mais aussi à l'une des plus vieilles traditions de l'histoire politique française. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et le rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pierret.

M. Christian Pierret. Je me suis longuement demandé si je devais poser ma question au ministre du tourisme. Mais le fait que vous ayez tout à l'heure souligné la vocation interministérielle du tourisme, monsieur le ministre, m'encourage à vous poser cette question qui concerne le thermalisme.

D'ailleurs, c'est la direction du tourisme qui est compétente pour les équipements thermaux, l'hébergement et la promotion de nos stations thermales.

Le développement de l'aspect médical du thermalisme ne peut être dissocié du développement touristique des stations thermales. Cela forme un tout, et relève très justement de votre ministère.

Les dépenses d'investissement consacrées à l'hébergement touristique sont cinq à six fois supérieures à celles qui sont consacrées aux soins dans les stations thermales.

Même si la proportion de curistes s'accroît parmi les touristes qui fréquentent les stations thermales, même si 2 p. 100 seulement des dépenses touristiques bénéficient aux stations thermales, même si le développement de ces stations est compromis par l'insuffisance de la couverture accordée aux curistes par la sécurité sociale, même si le public touristique des stations est surtout constitué d'inactifs — personnes du troisième âge et enfants — issus, dans une très forte proportion, des couches aisées de la population, il conviendrait de mieux jouer la carte du développement thermal au sein du développement touristique.

Des priorités doivent être dégagées et un plan d'ensemble, qui pourrait s'inspirer de celui qui a été élaboré en liaison avec la région Auvergne pour le développement des stations touristiques de cette région, pourrait sans doute être mis sur pied.

Je vous propose d'examiner cinq points qui sont autant de questions et sur lesquels j'aimerais savoir si votre ministère est décidé à s'engager pour l'année 1981.

Premièrement, êtes-vous d'accord pour accroître l'aide au désenclavement et au meilleur accès de nos stations thermales qui sont situées la plupart du temps en montagne et qui, de ce fait, souffrent d'une situation géographique défavorisée sur le plan des voies de communication ?

Deuxièmement, êtes-vous décidé à consentir une meilleure aide en faveur de la rénovation de l'hébergement, qui tient compte en particulier de la nécessité de réorienter le thermalisme dans un sens plus social, c'est-à-dire en affirmant une vocation populaire pour de nombreuses petites stations sans doute moins connues du public, mais qui peuvent fournir des capacités d'hébergement et de développement touristiques largement ouvertes sur les couches sociales les plus défavorisées, sur la connaissance de la nature et sur le développement du rapport entre l'homme et son environnement ?

Troisièmement, êtes-vous d'avis d'assurer une meilleure coordination dans l'animation des stations thermales aux niveaux culturel, artistique et sportif ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Pierret, car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Christian Pierret. Je conclus, monsieur le président.

Quatrièmement, êtes-vous disposé à encourager l'amélioration des produits des stations thermales, notamment dans la ligne de ce qui se fait dans une station que je connais bien, celle de Contrexéville, ou dans le cadre d'un meilleur accueil des étrangers dans nos stations thermales, comme c'est le cas à Vittel ?

Cinquièmement, mettez-vous sur pied, pour 1981, un véritable plan de développement du thermalisme, assorti d'une campagne nationale de promotion de cette ressource fondamentale au sein du développement général du tourisme français ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je partage totalement, monsieur Pierret, votre préoccupation quant au développement du thermalisme français. J'avais d'ailleurs, l'année dernière à Vittel, annoncé un programme tendant à favoriser ce développement. C'est pourquoi M. Jacques Barrot et moi-même avons confié au docteur Ebrard une mission qui se traduirait par un rapport. Nous en attendons les conclusions.

Vous avez souligné avec raison le fait que le thermalisme ne pourra connaître un véritable essor en France que si les aspects médical et touristique sont pris en considération.

Je crois que l'aspect touristique doit être davantage développé. Les problèmes relatifs à la rénovation des hébergements, à l'accès aux stations et à l'animation des stations thermales doivent désormais venir au premier plan de nos préoccupations. En fonction des conclusions du rapport du docteur Ebrard, je souhaite, avec tous les membres du Parlement intéressés par cette question, présenter et mettre en œuvre un plan de développement du thermalisme français.

Reappel au règlement.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour un rappel au règlement.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Monsieur le président, vous m'avez courtoisement fait observer qu'il n'était pas d'usage qu'un rapporteur intervienne après M. le ministre. Permettez-moi de vous rappeler qu'en vertu de l'article 56, alinéa 1^{er} du règlement, les rapporteurs des commissions saisies au fond obtiennent la parole quand ils la demandent.

M. le président. Je répète, monsieur le rapporteur, qu'il n'est pas d'usage dans la discussion budgétaire — cette règle a été fixée à la conférence des présidents, avec l'accord du Gouvernement et des présidents de groupe — que les rapporteurs interviennent de nouveau dans la discussion.

Ce qui est valable pour la discussion des projets et propositions de loi n'est pas en usage pour la discussion budgétaire. Je maintiens donc ma position d'une manière ferme et définitive.

M. Alain Hauteœur. Usage ne vaut !

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Le règlement prévaut sur l'usage !

Tourisme (suite).

M. le président. La parole est à M. Masquère.

M. Maurice Masquère. Monsieur le ministre, je me bornerai à évoquer les problèmes du tourisme rural.

Si la particularité du budget du tourisme tient au fait que d'autres ministères interviennent plus que lui-même dans son propre domaine, le budget de 1981 est loin d'être significatif pour l'essor du tourisme rural.

Alors qu'il n'est plus nécessaire de rappeler son importance, l'insuffisance des moyens et la confusion vont à l'encontre d'une demande croissante concernant aujourd'hui 29 p. 100 des Français, de son rôle primordial dans le tourisme social, de la chance supplémentaire qu'il représente pour le développement économique du monde rural, particulièrement des zones défavorisées.

Le tourisme rural s'inscrit dans la civilisation des loisirs de demain à laquelle nous croyons, où la société de consommation à outrance fera nécessairement place à une politique d'aménagement du temps et de la qualité de la vie. Son objectif essentiel est celui d'une rentabilité sociale; mais il ne peut être atteint que si le développement du tourisme rural est maîtrisé par les ruraux et si l'apport économique est réel au plan local. Faut-il encore leur en donner les moyens :

Premièrement, en recherchant les solutions qui permettent un véritable contrôle du foncier à autre vocation que l'agriculture par les populations locales et leurs collectivités ;

Deuxièmement, en mettant en place une réglementation claire qui s'applique à l'activité des hommes sur le plan fiscal notamment, dans le domaine de la pluriactivité, etc. ;

Troisièmement, en donnant les moyens à la formation indispensable des hommes sur le terrain ;

Quatrièmement, en développant les structures locales comme pays d'accueil ou unités touristiques en espace rural et surtout en les faisant bénéficier d'incitations financières valables qui satisfassent à l'impératif de rapidité d'intervention. C'est à ce titre que le seuil d'efficacité sera atteint dans l'apport économique en milieu rural. Faute de quoi, il n'y aura que geste symbolique, saupoudrage et gaspillage, mais point de politique touristique.

A la faiblesse des crédits s'ajoutent les tracasseries administratives pour les obtenir, d'où un lent processus qui décourage les bonnes volontés les plus endurcies.

Toutes ces observations me conduisent, monsieur le ministre, à vous demander de prendre en considération les points forts que je viens d'énumérer, hélas trop sommairement, afin de donner un essor au tourisme rural.

S'agissant d'un point plus précis, il est primordial que les investissements touristiques à vocation sociale, qui concernent aussi le tourisme rural, fassent l'objet d'un programme d'action prioritaire dans le cadre du VIII^e Plan comportant le rattrapage des 40 p. 100 du programme prévu non réalisés dans le P. A. P. n° 23 du VII^e Plan.

Il est temps qu'une refonte totale des processus administratif et financier mette un terme à la dispersion des initiatives, à la dilution des responsabilités et au foisonnement d'organismes de toute nature...

M. le président. Monsieur Masquère, vous avez dépassé votre temps de parole. Je vous demande de conclure !

M. Maurice Masquère. Je conclus, monsieur le président.

Ces organismes sont plus ou moins utiles, ainsi que l'a fait observer la commission des finances qui recommande, en vue de procéder à cette refonte, la création d'un véritable et grand ministère du tourisme doté d'un budget autonome.

M. Christian Pierret. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Dans mon intervention, à la tribune, j'ai souligné l'importance du tourisme rural.

C'est dans votre département, monsieur Masquère, que « Tourisme en espace rural » tiendra, le mois prochain, son assemblée générale au cours de laquelle nous aurons les uns et les autres à mieux préciser les objectifs de développement du tourisme rural.

Au demeurant, le tourisme rural n'a de sens que s'il est voulu, défini, appliqué par les élus et les populations. Dans le passé — M. Barnier le rappelait tout à l'heure — trop d'erreurs ont été commises parce que l'on a voulu plaquer sur une réalité locale des décisions un peu trop parisiennes. Le sens de mon action à l'avenir sera de faire en sorte que le tourisme en espace rural soit issu de la volonté des élus.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le ministre, dans votre intervention, que j'ai suivie avec intérêt, vous avez souligné que le chiffre d'affaires à l'exportation, si je puis m'exprimer ainsi, de l'hôtellerie et du tourisme français dépassait 14 milliards de francs, davantage que l'automobile, et contribuait ainsi très largement, sinon à l'équilibre, du moins à un moindre déficit du commerce extérieur français.

Etant donné que le développement de l'hôtellerie française à l'étranger, dont vous avez décrit l'ampleur, est surtout dû à des chaînes liées plutôt à l'exportation de voyages qu'à l'importation d'une clientèle étrangère, force est de constater que les entreprises hôtelières traditionnelles sont pratiquement les seules de ce secteur qui travaillent à l'exportation. Pourtant, elles ne sont pas réellement aidées, votre ministère consacrant ses faibles moyens au développement du tourisme social ou rural, lequel n'est évidemment pas destiné aux ressortissants étrangers qui passent leurs vacances dans notre pays.

Puisque vous avez indiqué avec juste raison que vous aviez surtout à remplir une mission de rassemblement et de développement des différentes actions des autres ministères, ne serait-il pas normal que l'hôtellerie française soit considérée comme une industrie exportatrice, qu'elle relève, à ce seul titre, du ministère du commerce extérieur et qu'elle bénéficie des mêmes avantages que les entreprises nationales qui travaillent à l'exportation ?

Je précise que ces entreprises profitent généralement du régime de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée. Vous avez évoqué les chaînes américaines : je signale que l'étranger qui se rend à New York peut bénéficier de la détaxe, notamment dans les hôtels. J'ai personnellement eu ce privilège il y a quelques jours à New York.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La question de M. Bernard Marie appelle quatre réponses.

Premièrement, le Gouvernement appuie l'effort d'implantation des chaînes hôtelières à l'étranger. Ces chaînes viennent de constituer un groupement que je réunis fréquemment et qui est conduit à prendre, en liaison avec moi, les décisions majeures relatives au développement de leurs activités à l'étranger. Pour certains types d'exportation, les aides habituelles, notamment celles de la Banque française du commerce extérieur et de la Coface, sont déjà obtenues. Je travaille d'ailleurs en liaison étroite avec les services de M. le ministre du commerce extérieur.

Deuxièmement, l'hôtellerie bénéficie d'aides publiques importantes : primes d'équipement, prêts du F.D.E.S., prêts bonifiés du Crédit hôtelier. Ces divers mécanismes doivent être complétés, dans le cadre de la loi de finances pour 1981, par la nouvelle aide fiscale à l'investissement que propose le Gouvernement.

Troisièmement, je conduis une politique active de coopération internationale en liaison avec les ministres des affaires étrangères et du commerce extérieur. Désormais, je ne me rends jamais à l'étranger pour examiner des problèmes touristiques sans conduire une délégation composée en grande partie de représentants professionnels. C'est en liaison étroite avec le secteur privé que les accords de coopération touristique sont conclus. C'est ainsi que nous serons nombreux à nous rendre en Bulgarie le mois prochain pour poursuivre la réalisation, dans ce pays, de deux équipements majeurs : l'un le long de la mer Noire et l'autre dans les Balkans, à Borovetz.

Quatrièmement, pour la modernisation de leur gestion, les chaînes hôtelières bénéficient, de la part de mon ministère comme de celui de M. le ministre de l'industrie, d'un appui financier important en faveur de l'informatique dans le cadre du schéma directeur de la profession.

M. le président. La parole est à M. Riviérez.

M. Hector Rivièrez. Monsieur le ministre, moins de cinq ans après le plan Guyane décidé par le Gouvernement en 1975, voici que le tourisme figure parmi les premières activités économiques de la Guyane. C'est la preuve que ce département a désormais l'image de marque à laquelle il avait droit.

Sa vraie nature a commencé d'être reconnue depuis l'installation du centre spatial guyanais, qui en a fait la terre de l'espace. La Guyane a alors pris naturellement rang parmi les terres d'accueil et a été reconnue comme un très beau pays, qu'elle n'avait jamais cessé d'être.

La Guyane est aujourd'hui l'Amazonie française, haut lieu de tourisme, d'un tourisme particulier : un tourisme de découverte et d'exploration. Elle réserve à ceux qui la découvrent des joies sans pareilles. Plus de 20 000 touristes en 1979 contre 1 000 seulement en 1975 se sont rendus en Guyane. C'est vous dire que la Guyane, sans prétendre aux destinées touristiques de ses sœurs les Antilles, affirme sa propre vocation touristique. Toutes les collectivités locales en ont bien conscience. Vous jugerez de l'importance que nos communes accordent à l'avenir touristique de la Guyane quand je vous aurai rappelé que ce pays si peu peuplé compte seize syndicats d'initiative communaux et une fédération de ces syndicats.

Si la Guyane est maintenant représentée au sein de la mission départementale d'outre-mer de la direction du tourisme, elle n'a cependant pas participé aux plans triennaux établis par votre ministère pour la promotion du tourisme dans les départements d'outre-mer. J'ai appris que votre direction du tourisme avait prévu, cette année, une participation de votre ministère sur fonds d'intervention à des opérations en Guyane. Cette décision est importante, mais il est nécessaire pour tous ceux qui s'intéressent aux activités touristiques de la Guyane ou qui ont des projets pour développer ses activités que le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs fasse connaître, dans cette enceinte, sa décision de faire participer la Guyane aux plans triennaux des départements d'outre-mer et à toutes les actions de promotion du tourisme dans ces départements.

Ainsi, je vous demande de nous indiquer, monsieur le ministre, les projets de votre ministère pour le développement et la promotion du tourisme en Guyane et les moyens financiers que votre ministère entend y consacrer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur Rivièrez, je n'oublie pas la Guyane dans l'effort que je conduis en faveur du développement touristique des départements d'outre-mer.

Je peux aujourd'hui vous annoncer deux mesures : la première, immédiate, est la prise en charge partielle par l'Etat des frais de fonctionnement du comité régional du tourisme et de la délégation au tourisme de Guyane ; la seconde est la décision d'élaborer avec vous, si vous le permettez, un plan triennal de développement touristique de la Guyane, semblable aux plans triennaux de la Guadeloupe et de la Martinique.

Ainsi pourrions-nous ensemble, dans le cadre d'une concertation étroite entre les élus de la Guyane et l'Etat, mettre en valeur un patrimoine qui est fort beau.

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le ministre, alors que près de 1,5 million de chômeurs cherchent un emploi et que des primes et des aides à la création d'emplois sont accordées dans tous les secteurs de l'industrie, l'hôtellerie, qui doit être considérée comme une industrie largement exportatrice compte tenu de son chiffre d'affaires et du nombre particulièrement important de ses salariés, est tenue pratiquement à l'écart de ces attributions.

Quelles sont les raisons qui incitent le Gouvernement français à pratiquer une politique de ségrégation à l'égard de l'hôtellerie française qui se débat pour lutter contre la concurrence des chaînes internationales ?

S'agissant des chaînes, monsieur le ministre, vous nous avez tout à l'heure apporté une réponse. En ce qui me concerne, je serai davantage le défenseur de l'hôtellerie traditionnelle et familiale. Il convient en effet d'établir une différence fondamentale entre l'hôtellerie des chaînes françaises ou étrangères et l'hôtellerie traditionnelle, qui constitue, en nombre, le support capital du tourisme français, ce qu'on oublie trop souvent.

J'aimerais connaître les raisons qui incitent le Gouvernement à ne pas se préoccuper de ce problème et qui le conduisent à négliger, par là même, un secteur susceptible de participer efficacement à la lutte contre le chômage, pour peu que la législation sociale puisse être adaptée aux conditions particulières de son exploitation.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je comprends la préoccupation de M. Bernard Marie — et le souci du maire de Biarritz — de voir défendues et développées l'hôtellerie traditionnelle et l'hôtellerie familiale.

La charte du tourisme, qui est en préparation et à l'élaboration de laquelle je souhaite qu'il puisse apporter sa contribution, comportera des dispositions qui devraient permettre d'aider plus largement l'hôtellerie familiale. Celle-ci bénéficie déjà des primes d'équipement, des prêts du F. D. E. S. et des prêts bonifiés du crédit hôtelier, mais d'autres mesures seront nécessaires, que nous aurons à étudier ensemble.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour indiquer à la représentation nationale qu'un fonctionnaire de la direction générale des impôts sera détaché auprès de la direction du tourisme pour suivre tout particulièrement les problèmes de la fiscalité hôtelière.

M. Gérard Longuet et M. Michel Barnier. Très bien !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je souhaite qu'en liaison étroite avec la direction générale des impôts, nous puissions, les uns et les autres, mieux appréhender le difficile problème de la fiscalité des établissements hôteliers.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Garrouste.

M. Marcel Garrouste. En 1977, M. Valéry Giscard d'Estaing déclarait : « La politique du tourisme doit être l'un des volets de l'action de réforme que j'ai engagée, en particulier pour réduire les inégalités » et il ajoutait, pour mieux préciser sa pensée : « Il s'agit de favoriser l'accès du plus grand nombre aux loisirs et aux vacances, d'éviter les ségrégations sociales ou géographiques de notre pays ».

Trois années se sont écoulées et j'observe, monsieur le ministre, que la prophétie du Président de la République a échoué.

Echoué puisqu'il y a encore en France dix millions de personnes qui ne peuvent, pour des raisons d'ordre financier, partir en vacances.

Echoué parce que les ségrégations sociales, loin d'être gommées, sont reproduites, voire accentuées dans les pratiques du loisir et du tourisme.

Echoué car on ne saurait affirmer que les inégalités ont été réduites quand le nombre moyen de jours de vacances est de quarante-six pour un cadre supérieur ou un membre des professions libérales, contre trente-quatre pour un employé ou un ouvrier.

Si un Français sur cinq part en vacances d'hiver, ce pourcentage tombe à un pour dix, lorsqu'il s'agit d'un ouvrier et à un pour vingt lorsqu'il s'agit d'un agriculteur.

Il y a maintenant plus de quarante années, ici même, les socialistes français faisaient voter les lois instituant les congés payés et la semaine de quarante heures.

Qu'a-t-on fait depuis ?

A la lecture de la lettre d'information de votre ministère, on pourrait croire que les fleurons du tourisme ont nom Novotel, Frantel, Club Méditerranée et autres. Ces entreprises ont leur utilité, certes, mais elles ne répondent pas aux besoins de la majorité des Français.

Le « tourisme social », traduction de la conquête sociale des vacances, est aujourd'hui menacé. Jamais autant de projets, pourtant longuement préparés, assurés des plus éminents soutiens et promis aux plus grands succès, n'ont été différés, retardés, abandonnés.

Le projet de budget que vous nous soumettez semble confirmer le refus des pouvoirs publics de conduire une politique sociale du tourisme.

Cette année encore, les subventions d'équipement accordées par l'Etat au tourisme social, au chapitre 66-01, chutent de 30 p. 100 en volume pour les autorisations de programme et de plus de 60 p. 100 pour les crédits de paiements.

Est-ce ainsi, monsieur le ministre, que vous pourrez offrir au plus grand nombre le libre choix et le libre accès aux différents types de voyages et de séjours de vacances ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le député, comme je l'ai souligné tout à l'heure, le tourisme a un double mérite : un mérite économique désormais bien connu, mais aussi un mérite social dans la mesure où il permet, ou devrait permettre, au plus grand nombre de Français de partir en vacances. A cet égard, je n'aurai de cesse de favoriser la démocratisation des loisirs.

Nous constatons depuis six ans une évolution favorable : en 1974, moins de 50 p. 100 des Français prenaient des vacances ; en 1979, plus de 56 p. 100 des Français en ont pris !

M. Vincent Porelli. C'est faux !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Nous devons faire en sorte que ce mouvement s'accroisse. Je compte sur la concertation et le soutien de l'Assemblée nationale pour m'aider dans cette voie.

M. le président. La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Monsieur le ministre, en 1936, date à laquelle vous avez fait vous-même référence, grâce à la lutte des travailleurs, le droit aux vacances a été reconnu aux Français

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Christian Nucci. Or les statistiques officielles montrent qu'en 1979 encore près d'un Français sur deux ne part pas en vacances.

M. Roger Corréze. Parce qu'il ne le veut pas !

M. Christian Nucci. Les études du conseil supérieur du tourisme montrent que le principal obstacle au départ est d'ordre financier.

Les vacances étant de plus en plus considérées comme une action de prévention pour la santé, les inégalités qui résultent soit de l'impossibilité de partir, soit de vacances prises pour des durées inférieures aux congés payés, soit encore de vacances passées dans de mauvaises conditions d'hébergement, constituent une injustice de plus en plus inacceptable pour les travailleurs.

C'est la raison pour laquelle, depuis 1971, les organisations syndicales des salariés, ainsi que les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs demandent l'institution d'un système d'aide personnelle au départ en vacances, sous la forme de chèque-vacances.

Le Conseil économique et social, le conseil supérieur du tourisme et, plus récemment encore, le rapport rédigé par la commission nommée par le Président de la République pour étudier la réduction des inégalités en matière de vacances, ont vivement recommandé la mise en place d'un tel système.

Depuis que cette proposition a été faite, les gouvernements successifs en ont différé l'application, alors que l'ensemble des groupes parlementaires est favorable à l'institution du chèque-vacances et que des propositions de loi ont été déposées à ce sujet sur le bureau de l'Assemblée nationale

Monsieur le ministre, au moment où l'on constate que les difficultés économiques rendent plus difficile pour les travailleurs l'accès aux vacances et aggravent les inégalités existant en ce domaine, alors que l'on reconnaît l'intérêt économique du tourisme — les Romains l'avaient d'ailleurs constaté avant nous — notamment pour le développement de l'emploi dans les zones rurales ou de montagne, il semble paradoxal de refuser la mise en place d'un tel système qui passe notamment par l'exonération fiscale de la contribution des entreprises au chèque-vacances.

Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, l'état de votre réflexion sur cette question au moment où des milliers de familles françaises doivent réduire la durée de leurs séjours d'été ainsi que certaines de leurs dépenses de loisirs ?

J'ai lu dans le rapport de notre collègue M. Maurice Pourchon, en annexe 6, une réponse qui ne me semble pas satisfaisante. C'est pourquoi j'insiste, monsieur le ministre, pour que vous nous livriez aujourd'hui la primeur des informations que vous pourriez détenir dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le député, le comportement des Français a profondément changé depuis quelques années. En 1980, ils sont partis moins longtemps pendant l'été, nous l'avons constaté, mais ils ont généralement pris, en dehors de la période estivale, une autre semaine de vacances. Pour la première fois cette année, il y a eu un changement significatif de leurs habitudes,

En ce qui concerne l'institution d'un titre-vacances...

M. Vincent Porelli. D'un « chèque-vacances » !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. ... Je dis bien d'un « titre-vacances », le Gouvernement n'imposera rien. Comme je l'ai indiqué à la fois au C.N.P.F. et aux organisations syndicales ouvrières, il souhaite qu'une solution soit trouvée conjointement par les partenaires sociaux.

Le titre-vacances pose en effet des problèmes, à la fois sur le plan fiscal, car il n'a d'intérêt pour le salarié que dans la mesure où celui-ci n'est pas imposé sur son montant, et sur le plan social car il n'a d'intérêt pour l'employeur que dans la mesure où celui-ci n'a pas à verser de cotisations sociales sur les titres-vacances qu'il délivre. De ce dernier point de vue, il est certain que l'institution d'un titre-vacances n'est pas un élément d'équilibre de la sécurité sociale.

Le Gouvernement attend donc les conclusions des études techniques actuellement élaborées en liaison avec le ministre de l'économie avant de s'en remettre à l'avis des partenaires sociaux. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse, sports et loisirs, I. — Section commune » sont réservés jusqu'à l'examen des crédits de la jeunesse et des sports.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Jeunesse, sports et loisirs, III. — Tourisme ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : — 20 475 050 francs ;

« Titre IV : 2 002 825 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 36 384 000 francs ;

« Crédits de paiement : 20 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 33 172 000 francs ;

« Crédits de paiement : 6 millions de francs. »

Sur le titre III, MM. Forgues, Pierret, Garrouste et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 165 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 800 000 francs. »

La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Les frais d'études regroupés au chapitre 34-13 passent de 538 316 francs à 1 338 316 francs, ce qui correspond à une augmentation de près de 150 p. 100. Ce chapitre ayant été ainsi abondé de 800 000 francs, issus de l'ancien chapitre 34-02 « Matériels de l'administration centrale », il apparaît que cette revalorisation des crédits d'études va à l'encontre des remarques formulées par la Cour des comptes sur le caractère peu efficace et peu utile de certaines études.

Ce nouveau chapitre intitulé : « Etudes générales » ne révèle-t-il pas l'existence d'une nouvelle structure destinée à permettre des dépenses de natures diverses et mal définies ?

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. J'avais déposé un amendement à peu près identique en commission des finances. Il a été repoussé.

A titre personnel, je ne puis que m'associer à l'amendement n° 165.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ai déjà dialogué avec M. Pourchon à propos de ce chapitre 34-13.

Je rappelle à l'Assemblée nationale qu'en application d'une circulaire du ministre du budget, à l'initiative duquel je m'associe pleinement, tous les crédits d'études sont désormais regroupés en un seul chapitre.

Il n'y a donc pas augmentation des crédits, mais simplement redistribution de ces crédits en un seul chapitre, ce qui permet un meilleur contrôle parlementaire de leur exécution.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement demande à l'Assemblée de repousser l'amendement n° 165.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 165. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Sur le titre IV, MM. Nucci, Pierret, Hauteœur, Forgues et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 166 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 2,3 millions de francs. »

La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. La mesure que nous proposons concerne l'article 40 du chapitre 44-01, relatif aux crédits affectés à l'association « France information loisirs ».

L'augmentation considérable des crédits — 390 p. 100 — affectés à cette association justifie, selon nous, l'économie demandée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement. Elle a simplement formulé une observation sur l'éventualité de la création d'un office national du tourisme, proposition qui a été rejetée par ailleurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Les moyens de l'association « France information loisirs » n'augmentent pas, ils sont seulement regroupés, pour la première fois, dans un projet de budget sur une ligne unique.

Si ce amendement, présenté chaque année par le groupe socialiste, était adopté, il conduirait à la suppression de cette association, qui a été créée et qui fonctionne en liaison, je le rappelle, avec de très nombreuses municipalités socialistes.

M. Hauteœur me permettra de rappeler également que l'association PROMOVAR qu'il connaît bien puisqu'elle a son siège dans son département, vient de demander, sur l'initiative de son président, M. Soldani, son affiliation à « France information loisirs ». Il apparaît donc que les collectivités locales, départements et communes, sont intéressées par ce réseau public d'information, au fonctionnement duquel elles participent d'ailleurs de manière prépondérante.

Je ne puis que souhaiter que l'Assemblée ne tue pas le développement de « France information loisirs » et repousse l'amendement n° 166.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Incontestablement, ce problème des associations a été pour nous un sujet de préoccupation.

Vous reconnaissez avec moi, monsieur le ministre, que le contrôle des associations financées sur le budget du tourisme est pratiquement impossible.

En ma qualité de rapporteur spécial, j'ai enquêté sur place et sur pièces au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, à la suite des pénibles incidents que nous avons connus au printemps. Je n'ai pu que constater qu'il était impossible, aussi bien pour le rapporteur spécial que j'étais que pour les contrôleurs financiers qui suivent les dépenses du ministère, de contrôler la gestion de ces associations.

C'est pourquoi j'avais alors suggéré, toujours en ma qualité de rapporteur spécial, la création d'un office national du tourisme, qui ne serait pas une résurgence de l'office que l'on a

connu et qui tenait lieu de ministère, mais un établissement public, dépendant de votre ministère, qui offrirait la garantie d'une gestion aussi rigoureuse mais plus souple que celle de l'administration.

M. Philippe Séguin. Vous vous faites des illusions !

M. le président. La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Monsieur le ministre, ce n'est pas le groupe socialiste qui pourrait s'opposer à l'information la plus objective et la plus large possible du public sur les lieux de vacances et les conditions d'hébergement.

Notre référence à 1936 montre à l'évidence que nous avons réfléchi bien avant d'autres, dans ce pays tout au moins, au problème des vacances.

Ce que nous demandons, depuis des années, c'est tout simplement d'être exactement informés des actions qui sont entreprises. M. le rapporteur spécial vient de le rappeler : la représentation nationale rencontre des difficultés, dans ce domaine comme dans d'autres, pour contrôler l'utilisation des fonds publics.

Où vous considérez l'Assemblée nationale comme un « théâtre d'ombres », où vous faites en sorte, monsieur le ministre, que nous puissions recueillir les informations indispensables au contrôle de la bonne utilisation des fonds publics.

Nous considérons que nous avons le devoir de remplir pleinement notre mandat. C'est pourquoi nous souhaitons savoir comment sont utilisés les crédits affectés à cet organisme.

M. Christian Pierret. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Cet amendement m'inquiète. Comment peut-on à la fois reconnaître l'importance économique du tourisme dans notre pays, vouloir que nos compatriotes passent leurs vacances en France — c'est l'objet des activités de « France information loisirs » — et, en même temps, refuser les moyens de cette promotion ?

On ne peut vouloir une chose et son contraire. C'est pourquoi, comme beaucoup de mes collègues sans doute, je voterai contre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Au terme de cette discussion qui a lieu chaque année au sujet de l'association « France information loisirs », je veux apporter deux précisions à l'Assemblée nationale.

D'une part, nous avons, pour la première fois, individualisé sur un article tous les crédits de « France information loisirs ». Il y a donc une ligne budgétaire. Ainsi, le souhait de la commission se trouve exaucé. Aucune dépense concernant cette association ne peut être imputée à une autre ligne.

D'autre part, « France information loisirs » n'est pas une association comme les autres puisque toutes ses dépenses sont soumises au contrôle financier du ministère.

J'ajoute que de plus en plus de départements et de communes demandent à être associés à cet organisme chargé de la promotion du tourisme en France. Cela devrait, à mon sens, entraîner l'adhésion de l'ensemble de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, il est inquiétant que les organismes traditionnels de tourisme, les comités régionaux, les syndicats d'initiative voient leurs enveloppes régresser fortement, de près de 30 p. 100.

Là encore, on ne tient pas compte des observations de la Cour des comptes, laquelle critique la multiplication des organismes autour de l'administration centrale.

Ainsi, la dotation considérable que reçoit « France information loisirs » en 1981 risque de la conduire à empiéter sur les attributions des services administratifs et les structures professionnelles ou locales qui existent déjà.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 166.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, MM. Hauteœur, Nucci, Garouste, Forgues, Pierret, Masquère et les membres du groupe socialiste ont présenté un amendement n° 167 ainsi rédigé :

« Réduire les crédits de 1 million de francs. »

La parole est à M. Hauteœur.

M. Alain Hauteœur. Notre amendement vise à réduire les crédits de l'article 20 du chapitre 44-01, dans un double souci : d'une part, faire droit à une observation de la Cour des comptes ; d'autre part, parce que nous estimons que les crédits de ce budget sont très mal répartis, un secteur étant sacrifié, celui du tourisme rural et du camping.

Je ne pouvais pas, monsieur le ministre, laisser passer cette occasion d'appeler votre attention sur le problème du camping sauvage.

Le Midi a été ravagé, l'été dernier, par le camping sauvage. Le Var a été littéralement asphyxié : des communes qui étouffent ; des maires débordés et dans l'impossibilité de prendre des mesures ; une administration qui essaye de faire face, comme peut le faire le capitaine sur le pont d'un bateau qui coule ; toutes les réglementations bafouées, qu'elles soient administratives, agricoles, sanitaires, sociales ou, tout simplement, concernant la sécurité des personnes et des biens.

Chacun se demande encore comment l'explosion a pu être évitée. Pour la première fois sur cette terre traditionnellement hospitalière, des signes de tension inquiétants sont apparus entre les habitants et les estivants.

Cela ne peut plus durer. Vous vous en êtes d'ailleurs rendu compte, monsieur le ministre, puisque vous vous êtes rendu sur place.

A cette occasion, je vous ai fait remarquer qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène passager. La baisse du pouvoir d'achat des familles, d'une part, et l'attrance vers une forme plus libre de camping, d'autre part, permettent d'affirmer que, si vous ne mettez pas en place une politique hardie pour maîtriser ce phénomène, les prochains étés seront encore pires que celui que nous venons de vivre.

Dans le département du Var, le camping représente 45 p. 100 de la capacité totale d'accueil. Il a fallu « accueillir » — c'est un euphémisme — 400 000 personnes, alors que 110 000 places seulement étaient ouvertes au public. Le camping à la ferme, qui a été utilisé comme soupape de sécurité — au détriment d'ailleurs de son originalité — a accueilli 30 000 campeurs pour 4 500 places.

Est-ce une surprise ? Non ! Il suffisait d'examiner les chiffres des dernières années pour savoir que nous en arriverions là. Le nombre des campeurs a augmenté de 100 p. 100 en cinq ans, alors que la capacité d'accueil ne s'est accrue que de 20 p. 100. La situation actuelle est donc le résultat de l'imprévision et des carences financières et administratives. Songez que les crédits de l'Etat pour 1980 n'ont permis l'ouverture, dans le département du Var, que de trente places de camping. Comment s'étonner de cette situation quand on sait que les objectifs prévus par le VII^e Plan en matière de tourisme social n'ont été réalisés qu'à hauteur de 45 p. 100 ?

Cet état de choses ne peut plus durer. Une véritable politique s'impose. Il faudra notamment avoir le courage de dire qu'on ne peut aller partout où l'on veut et qu'un meilleur équilibre avec l'arrière-pays doit être recherché. Actuellement, 90 p. 100 des places ouvertes se trouvent sur le littoral, alors que le moyen Var n'a pas fait le plein et que les rives du Verdon et du lac de Sainte-Croix ont connu des épopées de western !

Un effort d'imagination sera nécessaire et il ne faudra pas hésiter à favoriser massivement des formes d'accueil financièrement abordables : le camping à la ferme, les gîtes ruraux, la petite hôtellerie rurale.

Il faudra faire preuve d'autorité, y compris sur l'administration. Il est, en effet, incroyable que l'administration refuse 90 p. 100 des demandes d'autorisations de camping alors qu'elle interdit le camping sauvage par voie d'arrêtés préfectoraux. Une telle situation n'est évidemment plus supportable.

Il faudra également prévoir des moyens financiers. Or c'est avec consternation que j'ai pris connaissance de votre projet de budget. Le tourisme social et le camping sont véritablement sacrifiés. Au lieu de prévoir des moyens exceptionnels — car à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels — il prévoit une diminution de 20 p. 100 des autorisations de programme et de 50 p. 100 des crédits de paiement. Cela est inacceptable et posera de graves problèmes l'an prochain.

Vous ne mettez pas en place les moyens financiers suffisants pour inciter non seulement les élus locaux, mais même les organismes privés, à faire face à cette situation. Et au moment même où l'administration, les responsables et les élus mettent en place la campagne pour l'année prochaine, nous constatons que votre budget comporte encore moins de crédits que l'année dernière, où ils étaient déjà totalement insuffisants.

Vous prenez là, monsieur le ministre, une lourde responsabilité et on ne sait pas comment les choses se passeront l'année prochaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Quel est avis de la commission ?

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas été saisie de cet amendement.

Je pense personnellement que, dans l'esprit de ses auteurs, cette suppression de crédits de un million de francs vise plus précisément l'association française d'action touristique.

Je me bornerai à rappeler les observations de la Cour des comptes concernant les associations subventionnées, qui figurent à la page 24 de mon rapport.

A titre personnel, je m'associe à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. L'exposé de M. Hauteœur ouvre un débat sur les problèmes du camping.

Je me suis rendu, cette année, à deux reprises dans le Var pour les étudier. Je souhaite mettre un terme au camping sauvage, et c'est bien pourquoi nous avons lancé une opération de camping-guidage qui bénéficie d'une aide de l'Etat. Cette opération sera renouvelée et étendue. L'Etat augmentera sa participation en 1981. Je souhaite qu'ainsi nous arrivions à une meilleure répartition des campeurs non seulement sur la côte, mais aussi dans le haut Var, que M. Hauteœur connaît bien.

Mais je vois mal la signification de cet amendement. Lors de l'examen de l'amendement, j'ai cru comprendre que M. Forgues souhaitait que les crédits dévolus aux comités régionaux de tourisme, aux comités départementaux, aux offices du tourisme et aux syndicats d'initiative soient accrus.

M. Christian Nucci. Effectivement !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Or, ces crédits sont prélevés précisément sur les chapitres dont vous demandez que les crédits soient diminués.

Par souci de cohérence, le Gouvernement demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, il faut nous préciser clairement de quoi il retourne.

Je rappelle, toujours à titre personnel, que parmi ces organismes à vocation touristique, certaine association — je veux parler de l'association française d'action touristique, l'A.F.A.T. — a fait l'objet d'observations sévères dans un rapport de la Cour des comptes, observations dont la commission des finances a pris connaissance. Selon la Cour des comptes — je cite de mémoire — l'A.F.A.T. n'est qu'un paravent pour la gestion de divers crédits que l'administration pourrait gérer elle-même. De telles pratiques sont inadmissibles.

M. le président. La parole est à M. Nucci.

M. Christian Nucci. Sans reprendre les arguments de M. Pourchon, je vous renvoie, monsieur le ministre, à la page 24 de son rapport, car les observations qui y figurent justifient pleinement notre demande de réduction de ce crédit. Ne cherchez donc pas à faire apparaître une contradiction dans l'analyse politique du parti socialiste, car ce procès ne saurait nous être fait, les contradictions étant plutôt inhérentes à votre politique.

M. Philippe Séguin. Vous n'êtes jamais en contradiction, on le sait !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Puisque M. Pourchon a évoqué l'activité de l'A.F.A.T., je répondrai sur ce point pour que rien, absolument rien, ne soit laissé aujourd'hui dans l'ombre. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Philippe Séguin. Tiens !

M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. A la suite du rapport de la Cour des comptes, j'ai donné instruction au nouveau directeur du tourisme, dès son entrée en fonctions, de procéder à une réorganisation de cette association. Durant l'été, il m'a soumis des propositions qui ont donné lieu à une décision en date du 30 septembre dernier dont je donne lecture à l'Assemblée : « Une assemblée générale de l'A.F.A.T. a été réunie le 28 octobre, une nouvelle assemblée générale doit se réunir en janvier 1981 après l'apurement des comptes de l'association. »

Qu'est-ce que l'A. F. A. T. et quel rôle doit-elle jouer ? Essentiellement un rôle de mobilisation des concours financiers publics et privés pour des actions de promotion à l'étranger. Quand telle région de France, par l'intermédiaire de tel comité régional de tourisme, veut envoyer à l'étranger quelques journalistes pour une opération de promotion ou quelques cuisiniers pour faire connaître ses produits, ces actions sont organisées et financées par l'intermédiaire de l'A. F. A. T.

La seconde mission de l'A. F. A. T. est d'organiser le service d'accueil des personnalités et journalistes étrangers qui viennent en France.

Pour être complet, je précise encore qu'une convention sera prochainement signée entre le ministère et l'A. F. A. T., que le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs n'en sera plus le président de droit et que tous les comptes de l'association seront soumis au contrôle financier. Ainsi, conformément au souhait de la commission des finances et de la Cour des comptes, seront régularisées les diverses activités de l'A. F. A. T.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 167.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

M. Henry Canacos. Le groupe communiste vote contre, de même qu'il votera contre les crédits des titres V et VI.

M. Christian Pierret. Le groupe socialiste également.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, concernant le tourisme.

I. — Section commune.

II. — Jeunesse et sports.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, concernant la jeunesse et les sports.

La parole est à M. Bernard Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, votre budget paraît globalement se présenter sous un fâcheux aspect.

Si l'on ne tient pas compte de la section commune à ce budget et à celui du tourisme, qui vient d'être examiné, il se monte à 3 713 900 000 francs, ce qui correspond seulement à une progression de 11,8 p. 100 par rapport au précédent. Ce chiffre doit être comparé à la progression de 14,7 p. 100 des dépenses de l'Etat et au taux d'inflation de 13,8 p. 100.

Si l'on considère que les dépenses de personnel représentent, à elles seules, 2 579 000 000 francs, soit 87 p. 100 du titre III et plus de 69 p. 100 de l'ensemble des crédits de la jeunesse et des sports, on comprend la situation difficile dans laquelle vont se trouver les autres actions du ministère.

Pourtant, tout n'est pas négatif dans les propositions qui nous sont faites car, au-delà des chiffres, elles traduisent une politique cohérente — même si certaines options apparaissent équitables — d'actions à moyen et long termes qui peuvent être ainsi définies : priorité donnée à la réalisation du plan de relance du sport à l'école ; efforts diversifiés en faveur des activités socio-éducatives et des loisirs ; application de la politique budgétaire générale tendant au gel des dépenses de matériel, de fonctionnement et d'équipement ; enfin et surtout, désengagement de l'Etat dans l'aide au secteur sportif et socio-éducatif au profit, si l'on peut dire, du Fonds national de développement des sports.

La création des 980 postes annoncés l'an passé à l'occasion de la discussion budgétaire a permis de combler plus de la moitié du déficit des heures d'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire. Cette année, la création de 560 nouveaux postes montre à l'évidence l'intérêt que le Gouvernement attache à la résorption définitive de ce déficit.

C'est un chiffre considérable si l'on considère qu'un peu plus de 4 000 postes ont été créés pour l'ensemble de la fonction publique. Par conséquent, une priorité a été donnée par le ministère à cette opération.

Je sais bien que certaines critiques ont été émises en ce qui concerne les 200 postes créés par anticipation, puisque c'est seulement à la rentrée de 1981 que se manifesteront pleinement les effets de ce recrutement, mais il faut, bien entendu, commencer par le commencement.

Par ailleurs, le redéploiement annoncé l'an passé a maintenant normalisé certaines situations critiques. Dans ces conditions, le Gouvernement parviendra vraisemblablement, à la rentrée de 1981, à réaliser son objectif numéro un, c'est-à-dire assurer les trois heures d'éducation physique et sportive dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et les deux heures dans le second cycle.

On peut considérer ces horaires comme satisfaisants si l'on s'en tient seulement à l'éducation physique. Il est bien évident qu'il en va tout autrement si l'on aborde le domaine du sport.

M. Christian Pierret. Il y a régression !

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Son premier objectif atteint, le Gouvernement devra donc porter son effort sur la pratique extra-scolaire du sport, et favoriser tout spécialement les centres d'animation sportif et les sections sport-études. Manifestement, on n'aperçoit pas dans l'actuel budget une politique de développement dans ce domaine, mais on peut présumer que cela sera l'un des prochains objectifs du ministère, tant cette nécessité se fait sentir.

Sur ce premier point l'on peut donc décerner un *satisfecit* à ce ministère qui a enfin réussi à tenir des promesses faites depuis de longues années.

En revanche, les efforts en faveur des activités socio-éducatives et des loisirs, longuement analysés dans mon rapport écrit, sont loin de donner toute satisfaction.

L'aide à la promotion de ces activités n'augmente, en francs courants, que de 2,8 p. 100 et je ne puis que renouveler les inquiétudes qu'avait manifestées la commission des finances, l'an passé, concernant le ralentissement des efforts faits dans ce domaine.

Des critiques particulières se sont fait jour, notamment en ce qui concerne le F. O. N. J. E. P., c'est-à-dire le fonds de coopération de la jeunesse et d'éducation populaire. Il semble que la stagnation concernant cet organisme soit essentiellement due à la réflexion que le ministère a entreprise afin de mieux associer les collectivités locales à la gestion de ce fonds.

Enfin, certaines actions entreprises par le ministère ne paraissent avoir pour l'instant que valeur de tests, tandis que d'autres actions antérieures paraissent s'essouffler et que la non-consommation ou les difficultés de consommation de certains crédits affectés à ces actions, lors des exercices précédents paraissent avoir dissuadé le ministère d'en accroître le montant.

C'est le cas, en particulier, pour les crédits affectés à certains offices d'échange ou d'information.

L'équipement sportif et socio-éducatif est le point faible de ce projet de budget : 356 millions de francs de crédits de paiement contre 355 millions de francs l'an passé et 347 millions de francs d'autorisation de programme contre 435, soit un recul de 20 p. 100. Encore s'agit-il, je le rappelle, de francs courants et non de francs constants.

Ainsi la part des équipements ne représente-t-elle plus que 9,5 p. 100 de la totalité du projet de budget contre 24 p. 100 en 1975.

Toutefois il convient de noter que 72 millions de recettes, provenant notamment du P. M. U., qui étaient rattachés, jusqu'en 1979, au budget d'équipement ont été transférés au fonds national pour le développement du sport.

En fait, si l'on tient compte des programmes de 1 000 terrains de grand jeu et des 5 000 courts de tennis qui doivent être réalisés dans les cinq années à venir sur les crédits du fonds national pour le développement du sport, on peut estimer que, progressivement, le pays a été doté d'un équipement sportif relativement satisfaisant par rapport à la moyenne des autres pays, et que le véritable problème des années à venir

va être l'entretien des équipements existants et l'amélioration de leur bilan énergétique, bien qu'il se pose encore quelques problèmes d'équipements sportifs, de gymnases en particulier, dans certains C. E. S.

On a pu se demander ce que l'on pouvait raisonnablement attendre du fonds national pour le développement du sport. Pour diverses raisons, l'on peut considérer que c'est une réussite, même si l'on doit critiquer sévèrement la tendance indéniabie au désengagement de l'effort budgétaire en raison de l'accroissement des crédits de ce fonds.

En 1979, en effet, les crédits budgétaires qui lui étaient destinés atteignaient 67 millions. De 162 millions en 1980, ils seront en 1981 de 207 millions de francs. Ils auront triplé en deux ans !

Mais le système à l'avantage de pouvoir être indexé et de bénéficier de l'extension géographique du loto et du P. M. U. ainsi que du développement du montant des enjeux. Il a, en outre, le très grand avantage psychologique de réunir au sein de la même commission les représentants des fédérations, des fonctionnaires et même des parlementaires. Cette concertation facilite la définition d'une véritable politique sportive. Je témoigne que les débats de cette commission contribueront largement à l'essor du mouvement sportif français.

Un certain nombre d'inconvénients existent cependant, et il convient, à mon avis, d'appeler l'attention sur ce point. Je prends l'exemple d'un département dans lequel j'ai procédé à une enquête en ma qualité de rapporteur spécial, exemple que l'on doit retrouver, j'en ai acquis la conviction, dans d'autres départements.

Sur les 850 à 900 clubs recensés par la direction départementale de la jeunesse et des sports, 121 — soit environ le septième — avaient demandé en 1979 à participer aux distributions de crédits de fonctionnement au titre du sport de masse et 88 ont obtenu en tout 294 millions de francs.

En 1980, le nombre des clubs n'a pas changé, mais celui des demandes est passé de 121 à 351, c'est-à-dire qu'il a triplé, et celui des dossiers d'attribution retenus est passé de 88 à 197, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé. Or, la progression des crédits, certes indéniable, n'a été que de 80 p. 100.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, s'il ne convient pas de réexaminer les conditions de ces aides, sous peine d'en arriver très prochainement à un saupoudrage qui ne servira plus à rien.

Mes chers collègues vous pourrez vous reporter à mon rapport écrit pour des compléments d'information, les quinze minutes qui m'étaient imparties ne me permettant pas d'aller plus loin dans les commentaires. Sachez que la commission des finances a adopté les crédits de la jeunesse et des sports en présentant quatre observations.

« La commission note avec satisfaction que la résorption du déficit horaire de l'enseignement d'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges approche de son terme. Mais, dans la mesure où les besoins sont en ce domaine pratiquement satisfaits, il lui apparaît nécessaire de définir pour l'avenir un projet éducatif plus ambitieux par exemple pour le développement du sport optique et extra-scolaire.

« Elle souligne également que la baisse des crédits relatifs au fonctionnement matériel de l'enseignement, le « franc-élève », lui paraît incompatible avec le développement du sport scolaire. Elle

incitera les établissements concernés, pour faire face aux besoins, à se retourner vers les collectivités locales. Aussi, la commission des finances aimerait savoir si cette évolution constitue l'amorce d'une nouvelle politique de désengagement de la part de l'Etat.

« La commission des finances s'interroge sur les perspectives d'emploi qui seront offertes aux jeunes en cours de formation dans les U.E.R.-E.P.S., compte tenu de l'absence progressive des débouchés des enseignants.

« La commission estime qu'il ne peut être tiré prétexte de l'accroissement des ressources dont bénéficie le fonds national pour le développement du sport pour réduire l'aide budgétaire au mouvement sportif. Elle demande en conséquence que la ligne budgétaire concernée soit au moins rétablie à son niveau de 1980. »

Le prochain collectif sera une excellente occasion d'y procéder.

« La commission des finances demande à être informée clairement du mécanisme de fonctionnement du compte et notamment de l'utilisation des ressources provenant de l'excédent important des recettes constatées sur les recettes prévues.

« Elle souhaite également, au moment où les ressources du fonds augmentent fortement, que les subventions d'équipement aux associations sportives et aux collectivités locales bénéficient de cet accroissement dans les mêmes conditions que les subventions de fonctionnement. » (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Elle a conclu, je le rappelle, à l'adoption du projet de budget de la jeunesse et des sports.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Jeunesse et sports (*suite*) :

Annexe n° 27. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome XI, de M. Robert Héraud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Coopération :

Annexe n° 9. — M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 1978, tome III, de M. Henri Ferretti, au nom de la commission des affaires étrangères.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)

